

GAZETTE PYLA^{DU}

Association de Défense et de Promotion de Pyla-sur-Mer

édito



Cette année 2024-2025 a vu plusieurs polémiques concernant le Bassin d'Arcachon apparaître et enfler sur les réseaux sociaux. L'élection municipale qui se profile pour 2026 n'est certainement pas étrangère à ce déferlement d'opinions bien tranchées sur différentes questions locales. Nous avons cherché dans tous les cas à nous renseigner pour vous informer sérieusement et intervenir à bon escient, et nous continuerons à le faire dans l'année qui vient.

L'ADPPM est strictement apolitique, et ne donne aucune consigne de vote aux Pylatais. Notre habitude est d'envoyer à tous les candidats, avant le premier tour un questionnaire sur leurs intentions concernant le Pyla, et d'en communiquer les réponses aux Pylatais. C'est ce que nous ferons cette fois encore.

À La Teste, l'année a été marquée pour l'ADPPM par l'élaboration du PLU. Nous avons assisté à plusieurs réunions de présentation où le règlement se précisait peu à peu, avant d'être arrêté le 10 avril. Le texte (voir nos articles ci-dessous) n'est encore qu'une ébauche, susceptible de changements après des allers-retours avec les personnes publiques, et à la suite de l'enquête publique qui aura lieu à la fin de l'été. S'il contient des avancées qui intéressent le Pyla, certaines dispositions nous laissent cependant sur notre faim. Nous vous informerons en temps utile des points qui nous semblent devoir être revus, et vous encourageons vivement à participer à cette enquête à partir du 15 août.

**Assemblée générale
le samedi 9 août 2025 à 10 h
au Centre Culturel Pierre Dignac
Accueil à partir de 9 h 30**

Nous vous en communiquerons les modalités le moment voulu.

La réglementation concernant l'urbanisme au Pyla nous semble devoir inciter à la modération. J'évite consciemment d'utiliser le terme de sobriété, rendu suspect par son usage immodéré dans le camp des fanatiques de l'écologie punitive et de la décroissance. Loin de l'ADPPM les idées de ville du quart d'heure, ou de « flight shaming ». Nous défendons simplement la vue à long terme, contre le court terme et le bling-bling. La modération n'exclut pas le progrès, ni le confort, et me semble liée de près à l'élégance. Plus précisément, avons-nous vraiment besoin d'énormes maisons, écrasant leurs voisins, pleines seulement quelques jours par an ? De clôtures surdimensionnées ? De jardins tirés à quatre épingle, aux gazons manucurés, aux terrasses bétonnées débarrassées à grand bruit de la moindre aiguille de pin, aux plantes exotiques gourmandes en eau et en attention, ennemies de nos espèces indigènes ? Ne faut-il pas préférer le sous-bois pylatais originel, sobre, robuste, silencieux, naturellement rafraîchi, égayé simplement de quelques massifs de fleurs ?



La reconstruction des campings du Pyla nous donne l'exemple de cette vue à court terme : menacés par le recul de la dune, ils ont pour seul souci le profit immédiat qu'ils peuvent tirer de leurs installations. Ne les imitons pas, en privilégiant l'avantage de l'instant contre la préoccupation de l'avenir : nous ne sommes que les dépositaires de notre morceau de forêt. ../..



EDITO (suite)

Une fois n'est pas coutume, observons ce qui se passe chez nos voisins d'en face.

Au Cap Ferret, le secteur le plus prisé est sans conteste celui des 44 hectares. Or, qu'y voyons nous ? Rien... de la verdure, des pins ; derrière de simples ganivelles, des plantes locales exubérantes cachant des villas presque invisibles, le plus souvent de taille modeste.

Cette configuration est bien plus efficace contre les regards indiscrets que les portails rébarbatifs, à code et caméra, qui vous désignent plus qu'ils ne vous protègent. Les villas sous les pins, c'est là qu'on les trouve aujourd'hui !

Certes, on y habite moins à l'année que chez nous. Mais on doit pouvoir trouver un moyen terme entre cette discrétion et la vanité de certaines constructions, qui profitent de toutes les failles réglementaires pour s'étendre .

De même, on peut aimer les belles voitures et les moteurs performants. Est-il pour autant nécessaire de les tester par des accélérations prodigieuses, sur cent mètres et à grand bruit, de jour comme de nuit, dans nos avenues pylataises, au grand dam des hérissons, écureuils et chats de nos quartiers, sans même parler du danger pour les piétons ?

Sur l'eau, on admirera les belles unités à la motorisation efficace : la mise au point et la construction de ces bateaux font partie de notre héritage arcachonnais. Et comme les endroits où l'on peut aborder se réduisent comme peau de chagrin, on est contraint de rester sur son bateau, et de s'y occuper sans en descendre.

Ne serait-il pas temps cependant de remettre à l'honneur la lenteur et le ras de l'eau ? D'encourager la pratique de la voile en favorisant les propriétaires de voiliers ?

Notre environnement a montré ces dernières années sa vulnérabilité aux événements catastrophiques, naturels ou non. Incendies, inondations, tempêtes nous menacent, et leur retour est inévitable. Pour nous en protéger, pour pallier les erreurs du passé, inspirons-nous de la nature partout où c'est possible ; et quand on veut aménager, soyons modestes et prudents, et - parfois contre des réglementations venues d'en haut hâtives et hors sol - à l'affût de ce qui a prouvé son utilité dans le passé.

Pour le CA, la présidente

Anne-Lise Volmer



Notre Assemblée Générale 2025 aura lieu le samedi 9 août à 10 h salle Pierre Dignac (derrière l'ancienne poste).

Cette année verra, sauf accident, la mise en place d'un nouveau PLU. Nous avons communiqué à de nombreuses reprises nos demandes concernant la protection du Pyla. L'AG sera l'occasion de faire le point avec M. Le Maire et les services d'urbanisme, et de préparer l'enquête publique qui aura lieu à la fin de l'été.

Si le nettoyage des forêts est enfin terminé, si les progrès du scolyte semblent enrayés, nous avons perdu en bonne partie le vert manteau qui nous entourait. Qu'espérer dans un avenir proche et à plus long terme ?



Nous continuons à informer sur les OLD (Obligations Légales de Débroussaillage) en place au Pyla, leurs progrès, leur entretien régulier et nécessaire.

Si les établissements de nuit semblent plus respectueux aujourd'hui de la réglementation, les excès et incivilités n'ont pas cessé et doivent faire l'objet d'un suivi attentif de notre part.

Plus que jamais, il nous faut être présents et actifs pour conserver le Pyla que nous aimons.

Nous vous attendons nombreux le 9 août !

**La Présidente,
Anne-Lise Volmer**

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Le samedi 9 août 2025 à 10 heures au Centre culturel Pierre Dignac, avenue du Sémaphore au Pyla. Les adhérents seront reçus dès 9 h 30

Ordre du jour

Accueil

Point 1 : approbation du PV de l'AGO du 3 août 2024, consultable en cliquant sur <https://www.adppm-asso.fr/la-video-de-lag-2024-est-en-ligne/>

Point 2 : Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration : Nicolas Gusdorf, Lionel Lemaire, Anne-Lise Volmer

Candidatures au CA : présentation de Patrick Lafond et Emmanuelle Bourgeois

Point 3 : Rapport financier et approbation des comptes,

Point 4 : Rapport moral

PRÉSENTATION DES SUJETS D'ACTUALITÉ

L'urbanisme :

Le projet de PLU Patrimoine - L'enquête publique

Le suivi des dossiers par notre association - les chantiers en cours

Les points critiques de la vie locale ; la vie au Pyla :

Les mouillages : progrès technique ? Augmentation de la redevance

Travaux achevés et en projet

Établissements de nuit : progrès et vigilance

L'augmentation des incivilités en matière de circulation routière

La question du désengorgement du parking de la Dune et la gestion des nuisances associées à ce parking

Réfections de perrés et gravats sur les plages : un couple inséparable ?

La circulation des chiens : où en est-on ?

Le projet de rénovation du CVPM - le passage du terrain en zone UPAC interrogé



Les OLD au Pyla : état des lieux

Protéger le couvert forestier : encourager à replanter le Pyla

Questions de la salle

Clôture des débats, dégustation d'huitres et de vin

Sommaire

Convocation p. 3

La vie au Pyla p. 4

La Teste 2040, Conseils de quartier, vitesse, sécurité, travaux, nuisances sonores, perrés, Haïtza, chats, OLD

Urbanisme p. 14

Acronymes p. 18

Jardins pylatais p. 20

Animaux des jardins p. 22

Art déco au Pyla p. 26

Espèces invasives p. 28

Patrimoine : l'Occupation 40-45 au Pyla p. 30

Autour du Pyla : l'eau

Eaux pluviales p. 37

RNNBA p. 42

Ostréiculture p. 44

Autour du Pyla : sur terre

Campings p. 46

Forêt p. 48

Campagne de mesures pour les limites du DPM

Infos pratiques p. 51

LA VIE AU PYLA - ALAIN HERZHAFT

LA TESTE 2040

Un sondage a été réalisé auprès des citoyens de la Teste de Buch pour connaître leur opinion sur la ville qu'ils habitent et leurs idées pour améliorer (ou non, si on est très content comme cela) le paysage de notre ville.

La Teste est une ville qui comprend plusieurs quartiers totalement différents les uns des autres avec une communication très étendue géographiquement entre eux. Les questions qui ont été établies en partie par les Conseillers de Quartiers et les Conseils des Sages ont automatiquement tenu compte de cette diversité.

Le taux de réponses a été élevé, 2030 personnes (ou foyers) ont répondu. Une majorité de plus de 65 ans (48%), 80% plus de 50 ans et de personnes installées depuis de nombreuses années (60% > 15 ans)

Nous pensons que cette très bonne participation aurait été améliorée si le questionnaire internet avait permis de conserver les réponses déjà enregistrées sans tout effacer si on suspendait notre temps passé sur l'ordinateur. En effet il fallait rester environ 40 minutes en continu pour voir le bout de ce questionnaire. Nous ne pouvons donc que féliciter chaleureusement les Testerins qui ont répondu et saluer leur engagement.

Les réponses révèlent une bonne image de la Teste en général, agréable, sûre, propre, dynamique mais au centre-ville peu animé.

En ce qui concerne l'environnement et l'urbanisme : 82% souhaitent une préservation des espaces naturels et 56% un arrêt de l'artificialisation des sols. L'adaptation au changement climatique s'oriente vers le développement des zones d'ombre et des espaces verts en ville et la gestion des risques incendie. 60% souhaitent réaménager certains quartiers en tenant compte des voies de circulation, de l'harmonie et de l'identité architecturale. Trois quarts souhaitent la conservation des bâtiments historiques et de l'architecture locale.

Pour le sujet de la mobilité, les réponses sont variées : privilégier le développement des pistes cyclables entre quartiers (50%), renforcement des transports publics (1/3), aménagement des zones piétonnes



(1/3) et mise en place de navettes électriques entre quartiers (1/3). Pour l'été, limitation des flux automobiles vers les sites naturels, augmentation des parkings relais et des pistes cyclables

Sur les sujets de l'éducation - jeunesse - vie associative

(attention très faible taux de réponses des jeunes !) Pour inciter les jeunes à rester : logements accessibles et attractivité économique / Pour les associations : manque de bénévoles -> mieux communiquer. Priorité aux locaux existants pour répondre aux besoins des associations.

Le tourisme partage les réponses : 60% sont pour son développement et 40% sont contre.

Tout le monde est cependant d'accord pour dire que le tourisme crée une atteinte à la tranquillité.

Sur ce sujet aussi, les habitants du centre-ville, du Pyla ou de Cazaux, n'ont pas la même vision des choses.

Sur la sécurité : 62% l'estiment "satisfaisante" ou "très satisfaisante". 80% favorables ou très favorables au système des "voisins vigilants" 45% sont pour l'augmentation de la vidéo protection. 1/3 pour l'augmentation de la présence policière. 1/3 pour la prévention des incivilités. Pour 50% : faire respecter les obligations de chacun est une priorité.

Durant la présentation de ces résultats au Pyla par Monsieur le maire, Patrick DAVET a évoqué les projets de la Ville pour dynamiser le centre-ville, l'aménagement de la gare et des abords, la création d'un Musée avec une zone de commerces autour, du côté des prés salés et du port de La Teste.

En ce qui concerne plus particulièrement le Pyla : les réponses et suggestions sont les suivantes :

-Préserver les milieux naturels sensibles (forêt, dune, littoral) face aux pressions urbaines et touristiques

-Réduire la circulation et adapter les infrastructures à une vie résidentielle calme et sécurisée

-Encadrer le tourisme de masse en régulant la fréquentation et en protégeant la vie locale.

-Renforcer la sécurité et prévenir les incivilités, surtout en saison haute

LA VIE AU PYLA - ALAIN HERZHAFT

LA TESTE 2040 (suite)

-Faire vivre le Pyla toute l'année autour d'un tissu local de services, d'animations et d'équipements

-Reconnaître la contribution des résidents secondaires dans un esprit de coopération territoriale.

Les observations, attentes ou solutions proposées sont les suivantes :

« Il faut protéger la forêt, les dunes, les espaces naturels.

-Respecter les paysages exceptionnels de la Corniche et du Banc d'Arguin.

CONSEILS DE QUARTIER

Les Conseils de Quartier sont implantés dans les 6 zones suivantes :

Aiguillon / Règue Verte

La Teste Est

Centre-Ville

Miquelots / Zone Industrielle

Cazaux

Pyla sur Mer

Ils sont composés de membres désignés par le Maire :

- d'un(e) président(e), élu du Conseil Municipal, et d'un vice-président
- de cinq personnes qualifiées au maximum
- de cinq associations au maximum, représentées par une seule personne,
- de six membres, qui ont candidaté via une lettre de motivation, et ont été tirés au sort en respectant la parité homme-femme.

Un rendez-vous à ne pas manquer : Les cafés des conseils

Vous avez une idée à partager pour votre quartier, ou tout simplement envie de partager un café ? Depuis le 3 février 2024, les conseillers de quartiers vous donnent rendez-vous au Pyla à la salle des mariages le 1^{er} samedi du mois à la fréquence d'un mois sur deux.

Le dernier rendez-vous était le samedi 7 juin, le prochain sera le samedi 2 août.

Chaque fois des sujets divers sont abordés. Au Pyla, en 2024 et début 2025 les questions et préoccupations les plus fréquentes ont été à peu près

-Attachement au style architectural traditionnel des « villas sous les pins ».

-Trop de circulation, trop de monde, trop de pollution en été.

-Le Boulevard Louis Lignon est devenu une autoroute en été.

-Chapeau pour votre piste cyclable du Lignon, c'est super !

-Il faut faire vivre le Pyla en dehors de juillet-août. »

A l'ADPPM, nous sommes heureux de constater que les sujets principaux de préoccupations des habitants du Pyla ayant répondu à ce sondage, sont les sujets pour lesquels nous nous battons à longueur d'année.

Emmanuelle Bourgeois

Alain Herzhaft

toujours sur les mêmes sujets :

-Sécurité,

-Protection du cadre de Vie,

-Nuisances sonores dues aux établissements de nuit du Pyla.

-Stationnements intempestifs et dangereux autour des établissements

-Entretien de la voirie, des perrés, de la végétalisation du quartier.

-Gestion du surtourisme

-Gestion de l'accès à la Dune

Pour résumer, c'est encore le « vivre ensemble » ainsi que la protection du cadre de vie qui sont les préoccupations majeures des Pylatais.

Alain Herzhaft



LA VIE AU PYLA - ALAIN HERZHAFT

PYLA : VITESSE LIMITÉE ?

Comme pour le centre-ville de La Teste, la limitation de vitesse des véhicules au Pyla est à l'étude par la Municipalité.

Une réflexion sur le sujet a été demandée par la Mairie aux Conseils de Quartier.

Rien n'est encore décidé mais la tendance serait de réduire la vitesse dans les avenues perpendiculaires au Boulevard de l'Océan, qui mènent à la plage en créant une zone partagée.

Cette zone partagée pourrait aussi être envisagée pour l'avenue de la Plage.

Il convient de rappeler que la zone partagée est limitée à 20 km/heure pour les véhicules et priorise la circulation des piétons puis des cyclistes.

Pour le boulevard de l'Océan, il est envisagé d'y limiter la vitesse à 30 km/heure dès la sortie du



Moulleau et sur toute sa longueur.

Ceci aurait (peut-être) pour avantage de réduire le nombre de démarrages intempestifs et pétaradants de certaines motos ou voitures durant les grands week-ends ou l'été, qui prennent ce boulevard pour un circuit de course. Encore faudrait-il pour cela, qu'il y ait des contrôles.

Encore une fois, nous avons mis aussi l'accent sur la meilleure signalisation afin que les automobilistes qui sortent du Moulleau où toutes les rues perpendiculaires au Boulevard de l'Océan sont munies de Stop, comprennent qu'au Pyla, les avenues sont prioritaires à droite.

Ces propositions restent à être validées par la Mairie. Vous pouvez, si vous le souhaitez remonter vos réflexions sur le sujet auprès des Cafés de Conseils ou par l'intermédiaire de notre messagerie adppmpyla@gmail.com ou encore sur notre Instagram [adppm.asso](https://www.instagram.com/adppm.asso)

LA SÉCURITÉ AU PYLA ?

Les effectifs continuent d'augmenter. Au 1^{er} juin la police municipale comptait 23 policiers municipaux, 3 ASVP et 2 personnels administratifs. (Les policiers municipaux étaient 14 il y a 5 ans)

Les têtes de caméras sont actuellement un peu plus de 80 sur l'ensemble de la Ville et l'objectif est d'en installer 120 à la fin de l'année. La priorité est de contrôler toutes les entrées et sorties de la ville. Il n'existe pas pour l'instant de personnel dédié au contrôle des images en continu. Les images sont consultées à posteriori en cas d'incident afin d'en identifier le ou les auteurs.

Cet été, les 6 plages seront surveillées par des MNS (maîtres-nageurs-sauveteurs) et des CRS.

Pour juillet-août, une demi-compagnie de CRS sera en renfort de la police nationale et municipale sur le secteur : 9 CRS + 2 CRS à vélo qui prendront le train à Bordeaux pour la journée (ce qui permettra une présence dans le train aussi).



Enfin 10 policiers nationaux vont intégrer l'Hôtel de Police Municipale.

Malgré cela, la présence policière inexistante à l'heure de fermeture des établissements de nuit du Pyla ne contribue pas à la réduction du sentiment d'insécurité de nos concitoyens.

Dans le sondage « La Teste 2040 », 80 % des répondants appelaient la mise en place du système « voisins vigilants » qui est somme toute, une réponse privée à l'insécurité.

Ne pourrait-on pas imaginer aussi une réponse « professionnels vigilants » pour que les professionnels de la nuit incitent moins leur clientèle à dépasser certaines limites et à contrôler les sorties de leurs établissements ? Cela éviterait peut-être les désagréments comme par exemple, les jets d'objets dans les propriétés, les saccages de boîtes aux lettres ou autres incendies volontaires de véhicules comme l'année passée.

Enfin, puisqu'il y a une augmentation des effectifs, pourrait-on aussi envisager un système « Police vigilante » avec une présence policière plus notable dans les endroits sensibles et « festifs » estivaux ?

Vaste programme !

LA VIE AU PYLA - ALAIN HERZHAFT



UN POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS AU PYLA

Les bandes de roulement sont en cours de réfection sur les avenues de la Croule et des Ajoncs. Attention si vous circulez dans ce secteur !

Il est aussi prévu un réaménagement au croisement de l'avenue des Chênes Verts avec des zones végétalisées pour contenir l'écoulement des eaux.

La bande de roulement de l'avenue Chambrelent est elle aussi en cours de réfection.

Comme vous avez dû vous en rendre compte, les travaux paysagers de réaménagement des parterres ont débuté et se poursuivent sur le Boulevard de l'Océan.

La Mairie a fait appel pour cela à l'entreprise Antoine Espaces Verts.

13000 vivaces ont été plantées pour embellir les parterres

65 arbres adaptés au milieu urbain ont été mis en place. A ce sujet nous avons décompté beaucoup d'arbres plantés sans feuillage ni bourgeon sur la seule section du Boulevard entre le rond-point du Figuier et la sortie du Moulleau et avons fait part de notre inquiétude auprès de la Mairie sur la bonne santé durable de ces plantations. Après consultation du Paysagiste et de son fournisseur, il s'avère que certains de ces arbres sont bien défectueux. Ils vont donc être déplantés et les nouveaux arbres ne seront plantés qu'à l'automne pour respecter la bonne période de plantation. Espérons qu'enfin à la saison estivale prochaine, nous pourrons jouir des parterres plantés vivants et en pleine forme.

Les parterres sont recouverts d'une couche épaisse de paillage pour la gestion durable de l'eau.

La Ville précise que les espèces plantées sont adaptées au changement climatique pour assurer la pérennité de l'aménagement.

Nous avons aussi demandé que certains parterres qui sont au niveau du sol, soient protégés par une butée quand ils jouxtent une place de stationnement car nous avons remarqué que parfois les véhicules reculent dessus, ce qui réduit irrémédiablement la pérennité de l'aménagement sans attendre le réchauffement de la Planète.



En-dehors du Pyla, citons au centre-ville de La Teste le réaménagement de la rue du Port, qui s'est accompagné d'un recalibrage des conduites d'écoulement des eaux pluviales.

À l'entrée de La Teste, le nouvel hôtel de police regroupe dans un seul bâtiment les 28 policiers municipaux, et la Police Nationale. On notera que le parking est prévu pour permettre l'infiltration des eaux de pluie.

LA VIE AU PYLA - ALAIN HERZHAFT

NUISANCES SONORES

Le Pyla, la Ville sous les Pins, est victime d'agressions sonores diverses qui s'amplifient à la saison touristique ou qui sont d'une constance digne d'un métronome.

Parlons d'abord des nuisances nocturnes dues à l'activité des établissements de nuit.

La Charte de la Vie Nocturne est signée chaque année par les établissements qui s'engagent à la respecter. Le contenu de l'édition 2025 reprend celui de la Charte de 2024 qui comportait pour la première fois deux nouvelles mentions importantes avec l'obligation de "cesser toute activité musicale extérieure ou audible de l'extérieur à 22h" dans son chapitre "Lutte et prévention des nuisances sonores" et celle de "stopper la diffusion de la musique intérieure 15 minutes avant la fermeture" dans son chapitre "Tranquillité publique"



La Charte a donc été signée à nouveau cette année par les établissements et pour la 2^{ème} fois par l'ADPPM, qui y a reconnu un texte d'engagements satisfaisant, et par le Collectif contre les Nuisances du Pyla qui a voulu marquer par sa signature son approbation à l'évolution de cette Charte qu'il avait voulue et obtenue de la Municipalité.

Il convient de signaler que des progrès sérieux sont à noter ainsi qu'un apaisement général dans les relations entre riverains et établissements.

Cependant nous sommes appelés à rester très vigilants car certains établissements mélangent encore les notions de musique « non audible » et « quand même audible mais pas trop » à l'extérieur, s'excusant pour une enceinte « oubliée » dehors ou un système de limiteur de basse dont une « pièce est cassée et tarde à être remplacée ».

Bizarrement la musique augmente toujours vers minuit certainement à cause d'un décalage horaire dans la compréhension du texte signé.



Nous avons mis longtemps pour accepter de signer la Charte car nous attachions une importance au texte proposé et ne voulions pas galvauder notre signature tant qu'il ne nous convenait pas. Il est peu compréhensible pour nous que des établissements signent cette Charte en sachant qu'ils ne vont pas la respecter.

Cela étant dit, nous pensons que nous sommes sur la bonne voie d'autant que la Mairie par l'intermédiaire d'Éric Bernard, la Police Nationale, la Police Municipale et la Préfecture restent très attentifs à nos commentaires et témoignent comme nous d'un souci commun de vivre ensemble de façon plaisante et apaisée.

Maintenant que dans nos rêves, nos nuits deviennent plus douces, voici qu'aux premières heures du jour, commencent les ballets des appareils de jardinage à moteur thermique : souffleurs et tronçonneuses s'en donnent à cœur-joie pour égayer nos matinées.

Pourrions-nous suggérer aux entreprises de paysagistes de faire évoluer leur matériel vers des engins à batterie électrique rechargeable pour épargner un tant soit peu nos oreilles pylataises ? Ne pourrions-nous pas envisager de réserver des plages horaires réglementaires et limitées pour ce genre de bruit continu et assourdissant ?

Enfin, nous pouvons déplorer l'augmentation des incivilités diverses, hurlements dans la nuit de bandes avinées, autoradios à fond toutes vitres ouvertes, démarrages pétaradants à la mise en danger d'autrui avérée, de véhicules divers allant de la motocyclette trafiquée au bolide aux démonstrations inappropriées dans notre cadre de vie, coups de klaxon à 2 heures du matin pour rigoler..

Toutes les études sur le bruit démontrent que les nuisances sonores constituent de plus en plus un enjeu majeur de santé publique et de qualité de vie. Les acteurs associatifs y sont de plus en plus sensibles partout en France. Les acteurs politiques dont la responsabilité est de plus en plus

engagée, ont encore du pain sur la planche.

LA VIE AU PYLA

Très chers perrés

Les Pylatais ont tellement l'habitude de voir les perrés qu'ils les regardent à peine. Ce ne sont pas cependant de simples éléments de paysage : ils constituent un dispositif crucial pour la défense de notre trait de côte contre l'érosion. Sur les quatre kilomètres de notre linéaire côtier, les perrés ne défendent bien évidemment pas seulement les propriétés qu'ils limitent : ils constituent une protection pour tout le Pyla. Le premier propriétaire est d'ailleurs la municipalité de La Teste, qui possède et entretient un important pourcentage du linéaire.

Petit rappel historique

Aux débuts du Pyla, quand Daniel Meller puis Louis Gaume proposèrent leurs terrains à la vente, les clients hésitaient à signer pour les propriétés du front de mer. Une tempête en effet pouvait emporter en une nuit des dizaines de mètres carrés de sable et de pins, avec éventuellement la maison qui s'y trouvait : le risque n'était pas négligeable. Les pionniers, cependant, qui se lancèrent dans la construction de villas au-dessus de la plage, eurent dès les années 20 recours à la construction de ces murs de protection au-dessus de la plage, appelés perrés.

L'obligation de les construire figure dans les actes de vente dès les années 20, et l'ASA (Association Syndicale Autorisée) chargée de la surveillance de ces travaux se crée dès le début, puisque les premiers statuts datent de 1930. L'adhésion y est encore aujourd'hui obligatoire, et il en coûte aux riverains 100 € de cotisation annuelle par mètre linéaire. Cette adhésion comporte une assurance en cas de dommages causés par des événements imprévus. La construction et l'entretien des perrés est à la charge des propriétaires, mais l'association peut se substituer à eux en cas de défaillance.

Qu'est ce qu'un perré ?

Un perré est constitué d'un plan incliné face à la mer. Ce mur contient et arrête une masse de sable, qui l'arrime, et dont il faut régulièrement vérifier le niveau. Il est en béton, et parfois en enrochements. L'ouvrage s'appuie à sa base sur des palplanches, plaques de métal de 5 à 6 m de haut qui sont enfoncées verticalement dans le sable jusqu'à 3 m au dessous du niveau zéro (niveau de la basse mer par fort coefficient).

Entretien

Ces perrés sont cependant susceptibles d'être endommagés par



les vagues lors des tempêtes, et doivent être soigneusement vérifiés après chacune d'elles. Le recul de la pointe du Cap Ferret, qui apportait à nos plages une certaine protection, a multiplié les sinistres. On estime généralement que ces travaux d'entretien équivalent à une reconstruction totale tous les cinq ans ; le coût moyen d'une réfection est de 12 000 € par mètre linéaire.

Dernières tendances

Les travaux effectués sur plusieurs perrés pendant l'hiver 2024-2025 ont révélé une tendance à l'étalement du perré, dont la pente moins forte doit mieux résister aux vagues. De ce fait les perrés ont tendance à s'étaler sur la plage, ce qui a inquiété certains de nos adhérents : cependant cette disposition est censée mieux protéger le stock de sable au pied de l'ouvrage.

Les travaux, qui ont lieu pendant l'hiver, nécessitent la présence et la circulation sur les plages de gros engins, qui doivent d'abord construire d'importantes rampes de sable pour pouvoir franchir les épis. On peut en observer les restes jusqu'à l'été.

Gravats

Pour le Pylatais plaisancier ou baigneur, ces travaux s'ils lui assurent de l'espace sur la plage, sont aussi source d'une nuisance récurrente : la présence sur le bas des plages de gros gravats, débris d'anciens perrés, ou morceaux d'enrochement. Ces débris dangereux pour les pieds des baigneurs et les coques des bateaux

nous sont régulièrement signalés, et nous faisons remonter l'information à la mairie et à l'ASA. Or le maître d'oeuvre est responsable du chantier, qu'il soit sur place ou non. Il est très important qu'il surveille la fin du chantier à marée basse, pour vérifier qu'aucun débris n'est resté sur la plage. Les faire enlever après la fin des travaux représente un coût supplémentaire, sans compter les amendes encourues.

Aides

Totalement à la charge des propriétaires riverains, ces travaux qui protègent tout le Pyla représentent une lourde charge. En reconnaissance de ce fait, et à leur demande, la municipalité a décidé de ne pas appliquer à ces chantiers les droits de voirie dont il faut s'acquitter pour le stationnement des engins sur le domaine public. Cela diminue d'un pourcentage non négligeable le coût du chantier.

Alors à votre tour, Messieurs les riverains, faites quelque chose pour les Pylatais : ne laissez pas de gravats sur les plages !



LA VIE AU PYLA

Un nouveau collectif au Pyla

Nous remercions chaleureusement Anne-Lise Volmer de nous avoir spontanément offert cet espace d'expression. Cela nous permet de faire connaître la création du collectif « Bien vivre à Haïtza », qui réunit soixante-dix résidents du quartier autour d'une volonté commune : préserver l'équilibre et la qualité de vie de notre quartier.

Nous aimons notre quartier, que nous avons pour beaucoup choisi comme lieu de vacances, voire pour certains de résidence.

Situé sous les pins, au pied de la Dune (site classé), nous aimons descendre à pieds à la plage, au rythme des marées, et profiter de cette vue unique sur l'océan.

Nous avons malgré tout conscience que ce quartier a toujours eu, dès sa conception initiale, une vocation touristique et commerçante, cette dernière étant d'ailleurs, encore aujourd'hui, inscrite dans le PLU.

Les guides touristiques des années 30 mettaient déjà en avant le modernisme des hôtels au pied de la Dune. La construction d'un casino en bordure de l'océan avait même été entreprise, mais ne verra finalement pas le jour, et seule subsiste, pour mémoire, l'avenue du casino.

Les hôtels et restaurants La Corniche, Haïtza ainsi que le salon de thé, devenu Brasserie Haïtza, ont été rénovés et figurent aujourd'hui parmi les plus beaux établissements de la région.

L'attrait du site génère donc une fréquentation exponentielle qui compromet l'équilibre du quartier si elle n'est pas prise en compte.

Nous touchons là au coeur du sujet !

Nous demandons qu'une consultation soit rapidement mise en oeuvre entre les résidents du quartier et la Mairie de la Teste pour limiter, entre autres, les nuisances, la vitesse excessive, le bruit, les stationnements sauvages, etc..

Ce n'est ni Ibiza ni Monaco.

Dans les années 30, le portail figurant sur la carte postale signalait l'entrée dans le Pyla. Nous pourrions nous en inspirer, non pas par un portail évidemment mais par une signalétique rappelant qu'on est dans un quartier résidentiel..

Pour ce faire, nul besoin d'investir des sommes astronomiques. Nous demandons :

- le passage de tout le quartier Haïtza en zone 30,
- l'aménagement de ralentisseurs, chicanes, etc.
- le renforcement de la signalétique
- la mise en oeuvre de moyens de contrôle numériques (caméras, radars) afin de pallier le manque d'effectif de la police nationale et municipale pour une commune aussi vaste



Pour conclure, notre objectif n'est pas de nous opposer à l'évolution du quartier, mais de rétablir un équilibre prenant en compte les attentes légitimes des résidents

Il faut donc d'abord faire évoluer les règles, puis les faire respecter.

Pour le collectif « Bien vivre à Haïtza »

Eric Dupuch

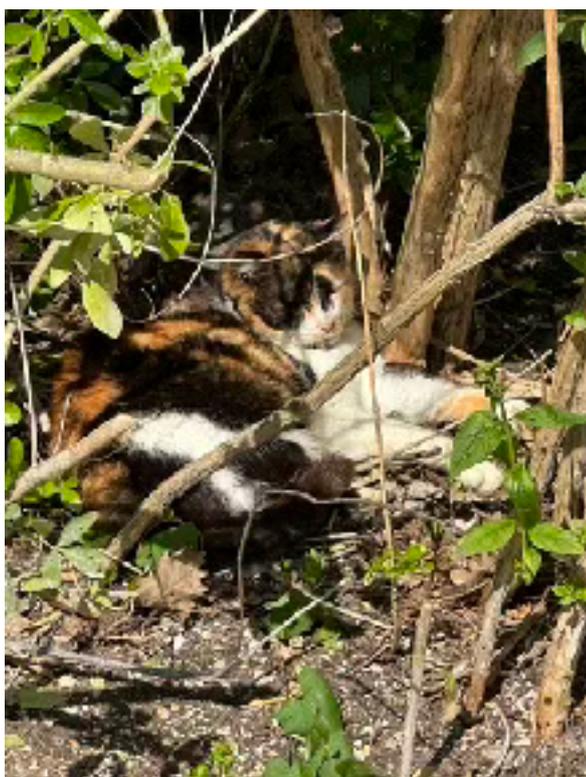
LA VIE AU PYLA

Libres chats du Pyla

On estime généralement à 100 000 le nombre d'animaux abandonnés chaque année en France : chats, chiens, et NAC, nouveaux animaux de compagnie : hamsters, lézards, ou tortues.

Si les chiens, qui recherchent la compagnie des hommes, sont presque toujours repérés et attrapés, les chats présentent un problème plus complexe. Plus indépendants en effet, qu'ils aient ou non l'habitude de sortir, ils sont capables de survivre à l'extérieur, notamment de se nourrir. Ils n'acceptent pas toujours de se laisser attraper, et finissent par s'ensauvager, fuyant toute approche humaine. Ils peuvent donc finir par constituer des colonies de chats errants occupant des territoires bien délimités.

Ils peuvent y créer des nuisances, en chapardant la nourriture des animaux domestiques, et s'ils aident à contrôler les effectifs de souris dans les villas, ils sont une menace pour les musaraignes, les lézards, les écureuils ou l'avifaune. Ils se taillent un territoire au mépris des chats domestiques qui y vivent, et au prix de bagarres bruyantes. Les matous marquent ce territoire de jets d'urine malodorants. S'ils ne sont pas stérilisés, leurs amours - bruyantes elles aussi - résultent en portées de chatons qui viendront augmenter leurs effectifs.



Par ailleurs, vivant dehors hiver comme été, ils sont victimes de maladies : leucémie féline (FeLV), transmise par la salive, les morsures ou les plaies, ainsi que le virus d'immunodéficience féline (FIV), ou encore rhinotrachéite infectieuse féline, la calicivirose féline, la panleucopénie et la chlamydie qu'il peuvent transmettre aux animaux domestiques lors de bagarres.

Ils peuvent aussi être blessés lors d'accidents ou de conflits avec d'autres animaux.

Bref, leur présence présente des inconvénients dans des quartiers d'habitation comme les nôtres. Cependant une gestion raisonnable du problème permet de les réduire, en améliorant aussi le confort de vie de ces pauvres animaux. Les moyens que nous allons vous présenter sont largement mis en oeuvre dans les villes, où les colonies de chats fleurissent dans les parcs ou les cimetières. Ils sont généralement pris en charge par des bénévoles, regroupés ou non en associations, parfois aidés par les municipalités et des vétérinaires associés. Citons les chats de Bagatelle, à Paris, surveillés par l'association La Féline du Chlojolie, ou l'École du chat libre de Bordeaux.

Pour assurer aux chats abandonnés une santé acceptable, il faut commencer par les nourrir. Un chat bien nourri sera plus pacifique, aura moins tendance à chasser, et passera une bonne partie de son temps (jusqu'à 20 h par jour) à dormir. Il convient donc de déterminer des points de nourrissage appropriés sur leur territoire, de les ravitailler régulièrement, et de les placer de telle façon que d'autres animaux ne viennent pas s'y servir : en effet, équipés de pièges photographiques, de tels points de nourriture au Pyla ont vu défiler des chiens, des hérissons, un renard ou deux, un blaireau, une martre ou fouine... L'idéal est une plate forme en hauteur, accessible aux chats et non aux autres animaux. Nourriture et eau doivent être fournis régulièrement pour habituer le chat à un territoire, et les gamelles nettoyées avec soin pour éviter la transmission de maladies.

Ces points de nourrissage permettent de regrouper les chats errants et de faciliter leur suivi. Bien choisis, ils peuvent les maintenir à distance des habitations et des restaurants.

De la même façon, des abris où le chat puisse dormir à l'abri de la pluie et des autres animaux peuvent être installés, imperméables et munis de couvertures. Ainsi installé, le chat, animal casanier, restera au logis et se fera moins remarquer.

LA VIE AU PYLA

Libres chats du Pyla (suite)

Plus difficile, et pourtant indispensable, il convient de faire vacciner et stériliser les chats errants, mâles et femelles. Cela évitera les bagarres lors des chaleurs des femelles, les protégera en conséquence contre des maladies invalidantes et leur évitera de mettre au monde portée sur portée, ce qui multiplie tous les problèmes.

Pour amener les chats chez le vétérinaire, il convient d'abord de les « trapper ». On utilise alors des pièges : le chat est attiré par de la nourriture dans une caisse munie d'une trappe qui se referme derrière lui. Lors de ces campagnes, il convient de cesser de nourrir les chats, pour assurer leur capture : des pancartes en ce sens sont parfois postées près des points de nourrissage.

Le chat capturé, soigné si nécessaire et stérilisé, peut faire l'objet d'une évaluation, visant à déterminer s'il est adoptable ou non. Selon leur âge, leur situation particulière - abandonné, ou né en liberté - et leur personnalité plus ou moins sociable, les chats peuvent être proposés à des familles d'accueil qui les socialisent en vue d'une adoption définitive, et déterminent leurs besoins, en particulier la possibilité ou non, pour eux de vivre en appartement.

Ces opérations ont un cadre légal bien délimité. Les maires, selon l'article L211-27 du Code rural et de la Pêche maritime, ou les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, en application de l'article L. 5211-4-2 du code général des collectivités territoriales, peuvent exercer ce pouvoir de police ; ce sont eux qui autorisent les associations de protection à nourrir les chats et à les capturer pour les stériliser.

Obligation légale, le chat qui



passer par ce processus doit être pucé ou tatoué, ce qui le garantira contre l'euthanasie en fourrière et lui permettra d'être nourri. Toute adoption doit être précédée d'un passage en fourrière destiné à s'assurer que le chat n'a pas un propriétaire susceptible de le récupérer. Quand c'est le cas, ce propriétaire une fois contacté dispose de huit jours pour venir chercher l'animal, au delà desquels il (le chat !) est considéré comme adoptable.

Pour que ces opérations soient bien perçues, il convient d'en informer le voisinage, par voie d'affichettes ou de courrier dans les boîtes aux lettres.

Reste la difficile question du financement... Les associations fonctionnent en général avec des bénévoles et des dons. Les frais de vétérinaire peuvent faire l'objet d'arrangements avec ces praticiens ; enfin les municipalités peuvent accorder des subventions, ou autres aides, aux associations.

Et au Pyla ?

L'association SOS Chats, basée à La Teste, a fort à faire en centre ville.

Au Pyla, des particuliers dévoués prennent en charge depuis longtemps de petits groupes de chats abandonnés, généralement dans des quartiers en périphérie - la Corniche ou Super Pyla. L'avantage de ce « système D » est qu'il permet de socialiser les animaux, qui reconnaissent la personne qui s'occupe d'eux et s'habituent au contact des humains. Il est ensuite possible d'en proposer certains à l'adoption.

Si vous repérez dans votre voisinage un chat en difficulté, n'hésitez pas à le signaler.



LA VIE AU PYLA



Les OLD, encore et toujours

OLD, obligations légales de débroussaillage : l'ADPPM voue en rebat les oreilles depuis vingt ans ! Même si les grands incendies de 2022 ne sont pas partis de zones habitées, les OLD restent le meilleur moyen de protéger nos quartiers en cas d'incendie.

Mis en place en 2016, le Règlement interdépartemental de protection de la forêt contre les incendies stipule que tout propriétaire d'une construction **située dans les massifs forestiers ou à moins de 200 m de ceux-ci** (c'est à dire presque tout le Pyla) **a l'obligation de débroussailler et de maintenir en état débroussaillé** :

- les zones de forêt aux abords des constructions dans un rayon de 50 m, **y compris si vous n'êtes pas propriétaire de ces zones** : cette préconisation surprend, mais elle s'explique par le fait que c'est des habitations proches des zones forestières, et non de ces zones elles-mêmes, que l'incendie risque de partir et de s'étendre.

- la totalité de votre terrain si vous êtes dans une zone urbaine ou un lotissement.

Il s'agit de **réduire la densité** de la végétation en supprimant ou contenant la strate arbustive, et en taillant les arbres sur une hauteur de 4 m.

Ces travaux sont la **garantie de votre sécurité** en cas de départ de feu ou d'incendie. Ils doivent être pratiqués en hiver **après le mois d'octobre** et **avant le mois de mars** afin de limiter l'impact sur l'avifaune à la saison des nids.

Au Pyla, la plupart des propriétaires se sont conformés à l'obligation, y compris dans des zones difficiles comme le Boulevard de l'Atlantique. Dans le meilleur des cas, ils se sont réunis entre voisins pour faire pratiquer ces travaux à moindre coût.

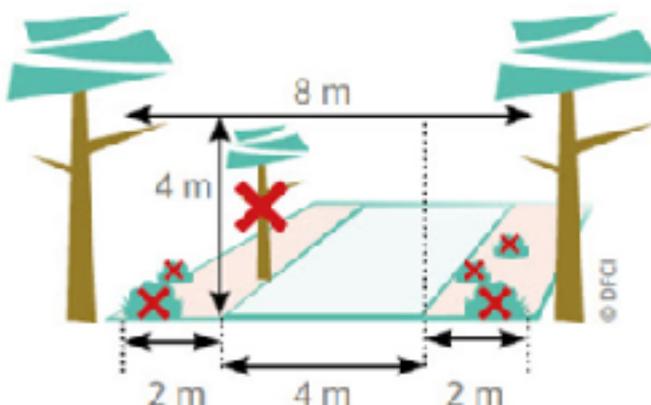
Cependant la végétation repousse, et ces opérations doivent être renouvelées régulièrement.

Vous trouverez un article très complet sur le sujet dans la Gazette du Pyla n° 49, ainsi que sur le site de la Mairie de La Teste : <https://www.latestedebuch.fr/viepratique/protection-de-la-population-et-des-biens/obligations-legales-de-debroussaillage-0ld/>

Nous empruntons à cette publication les visuels ci-dessous.

Le règlement interdépartemental est consultable ici : (consultable ici : [https://www.gironde.gouv.fr/contenu/telechargement/68511/510960/file/Règlement+interdépartemental+de+protection+de+la+forêt+contre+les+incendies.pdf](https://www.gironde.gouv.fr/contenu/telechargement/68511/510960/file/R%C3%A8glement+interd%C3%A9partemental+de+protection+de+la+for%C3%AAt+contre+les+incendies.pdf))

Où débroussailler ?



URBANISME

Le nouveau PLU : avant-première

Le PLU arrêté tel que l'on peut le retrouver sur le site de la mairie (<https://www.latestedebuch.fr/plan-local-durbanisme/>) est une ébauche. Le texte est destiné à servir de base à l'enquête publique qui doit avoir lieu entre le 15 août et le 15 septembre 2025. Il pourra être modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques consultées et des résultats de l'enquête publique (conclusions du commissaire enquêteur et observations émises sur le registre d'enquête public). Le document finalisé sera alors soumis à l'approbation du Conseil Municipal et mis en application à la fin de l'année, si le calendrier prévu est respecté.

L'URBANISME: QUEL PLU NOUS EST PROPOSÉ ?

Comme je vous l'avais déjà expliqué, un PLU comprend deux documents principaux : le plan d'aménagement et de développement durable (PADD) et le règlement.

À quoi sert le PADD ?

C'est un plan d'aménagement englobant la totalité de la commune de La Teste: Il précise les grandes orientations de l'urbanisme pour les quinze ans à venir, orientations qui précisent le contrôle de la démographie, les principes d'aménagement concernant l'habitat, les transports et les déplacements, l'équipement commercial, la qualité urbaine et paysagère, la protection des milieux naturels et la préservation des coupures d'urbanisation entre les trois pôles constituant La Teste, à savoir La Teste centre, Cazaux et le Pyla.

Ce PADD nous a été présenté au printemps 2024 et lors de son assemblée générale l'ADPPM avait manifesté son total accord sur ce document pour ce qui concerne le Pyla.

En effet lorsqu'on y lit des phrases telles que:

"Au Pyla l'application du PLU 2011 combinée à la loi ALUR ont abouti à une densification du territoire Inadaptée aux enjeux environnementaux. Pour contrer cela il est nécessaire de revoir les pourcentages d'emprise au sol EN LES ABAISSANT"



Ou bien encore:

"Le Pyla situé à 6 kms du centre ville est un pôle qu'il convient de préserver en pôle patrimonial pour préserver son identité architecturale et paysagère"

L'ADPPM ne peut qu'être d'accord avec ces intentions louables et, lors de son AG, elle avait manifesté son avis favorable et son optimisme sur ce qui allait suivre, à savoir le règlement qui, à l'époque, n'était pas encore rédigé. Et c'est pourquoi elle avait également fait part de sa vigilance extrême sur ce texte à venir.

À quoi sert le règlement du PLU ?

Le règlement du PLU doit traduire fidèlement les intentions du PADD dans les droits à construire à l'échelle de la parcelle publique ou privée. Il doit réglementer l'emprise au sol, les hauteurs autorisées, les reculs sur les diverses limites, etc.....

Ce règlement arrêté par la Mairie en avril 2025, l'ADPPM en a pris connaissance en Mai 2025 sans avoir été associée à sa rédaction, contrairement aux promesses énoncées lors de notre AG de 2024.

SA LECTURE ATTENTIVE A QUELQUE PEU REFROIDI NOTRE ENTHOUSIASME DE L'ANNEE DERNIERE POUR LES RAISONS SUIVANTES :

L'EMPRISE AU SOL:

C'est le seul outil réglementaire, avec les hauteurs autorisées, qui permet de contrôler la densité des constructions et leur équilibre avec le couvert végétal, point essentiel pour préserver l'urbanisme historique du Pyla. Or, contrairement aux intentions du PADD et aux écrits de la Mairie cités plus haut, l'emprise au sol n'a pas été abaissée et reste à 20% de la surface de la parcelle.

L'ADPPM PROPOSE UNE EMPRISE AU SOL MAXIMUM DE 15%

URBANISME

L'État, les maires, les associations, la justice : des décisions contestées

La multiplicité et la complexité des lois et règlements qui gouvernent la construction sur nos communes mène parfois à des contestations et contradictions bien clivantes, et lourdes de conséquences administratives et judiciaires. L'ADPPM se félicite évidemment de toutes les protections apportées aux zones naturelles, et des freins mis à l'urbanisation de notre territoire. Ceux-ci empruntent toutefois des cheminements bien tortueux...

Au Cap Ferret : révision du PPRL

La révision en cours au Cap Ferret du PPRL (Plan de prévision des risques littoraux) fait grincer des dents au maire, aux résidents, et aux associations. Ce document d'urbanisme, qui s'impose en effet au PLU, veut prévoir la montée des eaux et fixer l'avenir du trait de côte pour les 100 ans à venir, en s'appuyant sur des études et enquêtes dont le moins que l'on puisse dire est qu'elle ne disent pas toute la même chose. Les conclusions sur ces sujets déterminent la constructibilité - ou non - des zones riveraines du Bassin et de l'Océan. État et Cocoas (Comité de Concertation et d'Association) dialoguent pour trouver un compromis acceptable, entre protection des constructions, de la population, et de l'État responsable, et habitudes et intérêts locaux.

Le précédent PPRL, daté de 2001, avait déjà fait l'objet d'une vive controverse. La zone du Mimbeau, en effet, avait été épargnée par l'inconstructibilité : elle est défendue par une digue sous-marine peu visible, édifiée à bas bruit par les ostréiculteurs. Cette mesure avait été discutée, et avait mené le préfet Lallemand à demander la révision du PPRL en 2019.

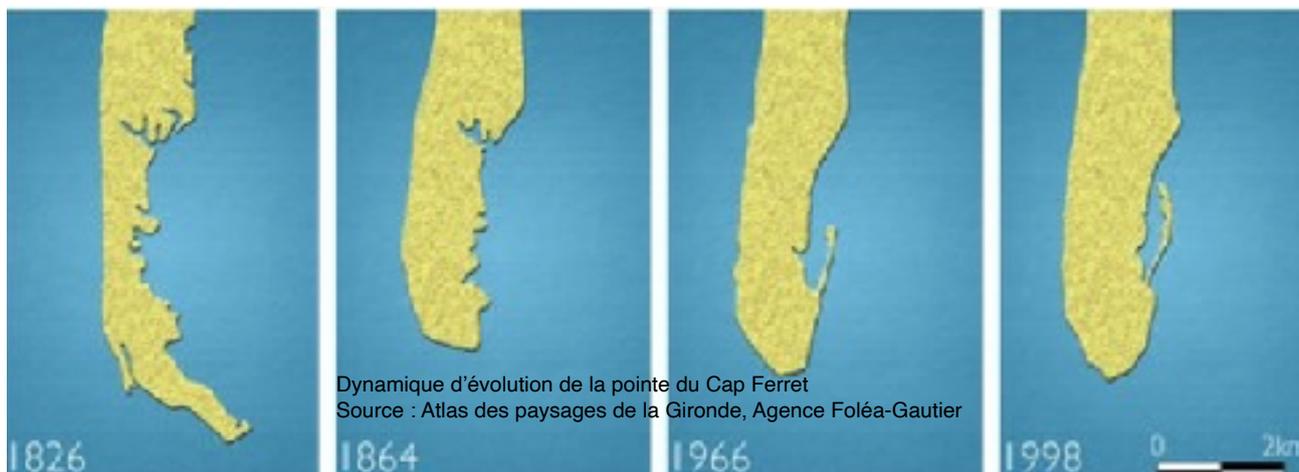
Le sujet est brûlant sur la langue de sable qui fait face au Pyla, particulièrement exposée à l'érosion littorale, puisqu'elle a vu sa longueur diminuée de quelques centaines de mètres sur les 50 dernières années. C'est une bataille d'experts qui s'y joue

depuis de nombreuses années. Homme de conviction, Benoit Bartherotte, quant à lui, a pris depuis 1985 le taureau par les cornes, et la protection de la Pointe entre ses mains : la digue qu'il y a bâtie à coup de rochers, de pylônes décommissionnés, et de gravats divers, fortement contestée à ses débuts, est aujourd'hui reconnue comme une protection efficace, qui a sauvé de l'engloutissement une partie des 44 hectares. Personne, cependant, ne songe à imiter son exemple, et la défense du trait de côte se borne à de timides ensablements çà et là.

Lors d'une récente réunion, l'État, s'appuyant sur les conclusions du cabinet Créocéan, qui a synthétisé une cinquantaine d'études, a annoncé qu'il prévoyait de geler une bande inconstructible de 60 m tout autour de la presqu'île. Il s'appuie pour cela sur une prévision de recul du trait de côte de 50 cm par an, soit 50 m en 100 ans.

La proposition a rencontré de vives oppositions. Avec la pression immobilière que connaît le bord de mer, on imagine les énormes enjeux... Le maire Philippe de Gonnevillle, avec plusieurs associations de propriétaires, accuse le principe de précaution poussé à l'extrême, et demande une sectorisation plus affinée, distinguant les zones très exposées de La Pointe et celles, mieux protégées, plus au nord. Les ostréiculteurs s'inquiètent pour l'avenir de leurs installations, nécessairement situées en front de mer.

De nouvelles étapes, dont une réunion publique, doivent précéder la décision. Des règles ne devraient-elles pas être édictées pour les 30 et 50 ans à venir, sans s'aligner nécessairement sur cette prévision à 100 ans ? De nouvelles étapes, dont une réunion publique, doivent précéder la décision. On pourrait assister là aussi à une épidémie de mises en chantier avant l'arrivée de nouvelles règles... Il est suggéré aussi que sur ce territoire précaire, qui est en fait le domaine public maritime, des constructions précaires et démontables soient autorisées. La controverse risque de durer, et l'ADPPM en suit l'évolution avec attention.



ACRONYMES

Les entités autour du Bassin Version 2025

Nous reprenons ici en l'actualisant un article publié dans une de nos éditions précédentes.

Beaucoup d'entre nous s'interrogent régulièrement sur les rôles respectifs des différentes structures agissant autour le Bassin : COBAS, SIBA, SYBARVAL, PNMB, SMPBA,.....

Nous allons nous efforcer dans cet article de donner un guide permettant aux Pylatais de s'orienter dans ce dédale administratif. Nous avons dénombré huit entités.

En préambule, deux remarques :

Une des raisons expliquant l'existence du mille-feuille administratif français se trouve dans le nombre de nos communes (36 000), soit autant que dans tout le reste de l'Europe. Or, il est nécessaire d'opérer des regroupements pour faire face à la nécessité de planifier l'urbanisme ou pour mutualiser certains investissements (traitement des déchets, assainissement...).

Dans ce contexte, le législateur a encouragé depuis plusieurs décennies les communes à se regrouper sous forme d'EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) aux vocations diverses et dont certains peuvent lever l'impôt (EPCI à fiscalité propre).

Dans le cas spécifique du Bassin, il n'existe pas de commune centre. Les cent quarante mille habitants se répartissent entre dix communes regroupées autour du plan d'eau. Cette particularité géographique explique l'existence de plusieurs structures intervenant dans notre région.

1/ La COBAS

La Communauté d'Agglomération du Bassin Sud regroupe La Teste, Arcachon, Gujan-Mestras et Le Teich depuis 2001. Son ancêtre a été créé en 1948 sous la forme de syndicat intercommunal des trois premières communes. Il a été rejoint par Le Teich en 1973 et transformé en district à fiscalité propre en 1974. Les taux d'imposition de la COBAS figurent sur vos avis d'imposition (taxe foncière et taxe d'habitation).

Le conseil communautaire est composé de 44 conseillers (issus des 4 conseil municipaux), dont 18 pour La Teste. Il est présidé par Marie-Hélène des Egaux, maire de Gujan-Mestras.

Les principales compétences de la COBAS sont :
la production et distribution d'eau potable (conçues à la société So'Bass)

la collecte et le traitement des ordures ménagères



le transport urbain
mais aussi l'habitat, l'action sociale, le développement économique,....

2/ Le SIBA

Le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon a été créé en 1964 à l'initiative de l'Etat pour faire face à la dégradation de la qualité de l'eau du Bassin. Il a d'abord regroupé les 10 communes riveraines du Bassin et a été rejoint récemment (2020) par Marcheprime et Mios. Il est présidé par Yves Foulon, maire d'Arcachon.

Sa compétence historique est l'assainissement des eaux usées et, plus récemment (2018) le traitement des eaux pluviales.

S'y ajoutent les travaux maritimes (réensablement des plages, dragage des ports, balisage des chenaux) ainsi que des compétences connexes comme l'hygiène en liaison avec la qualité de l'eau ; et la cartographie du Bassin en liaison avec le balisage des chenaux.

Le SIBA s'est vu aussi confier la valorisation de l'image du Bassin.



3/ Le SYBARVAL

Le SYBARVAL (Syndicat du Bassin d'Arcachon et du Val de Leyre) est un syndicat mixte, c'est dire qu'il n'est pas composé directement de communes. Il est constitué des 3 communautés de communes qui couvrent l'arrondissement d'Arcachon, à savoir la COBAS, la COBAN pour le Bassin Nord et la communauté du Val de Leyre. Le total fait 17 communes.

Il a été créé en 2005 et est présidé par Marie Larrue, maire de Lanton.

Sa mission est l'élaboration du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), outil de planification à long terme devant ordonner le développement urbain, l'habitat, l'activité économique, les transports tout en préservant l'environnement.

Les PLU (plans locaux d'urbanisme) doivent s'inscrire dans le SCOT. Ils restent de la compétence des communes (ou, le cas échéant, des communautés de communes) qui restent maîtres des règles à l'intérieur des zones urbanisées ainsi que de l'attribution des permis de construire.

Le SCOT a été approuvé le 6 juin 2024.



ACRONYMES (suite)

4/ **Le PNMBA**

Le Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon a été créé en 2014. Sa mission consiste à mettre en oeuvre une gestion concertée favorisant la protection des milieux marins du bassin et de l'ouvert jusqu'à 3 milles nautiques, soit 44000 ha et 144 km de côte.

Ses moyens humains et financiers proviennent de l'Office Français de la Biodiversité, Établissement Public National.

Sa gouvernance est assurée par un Conseil de Gestion composé de 56 membres répartis dans 5 collèges : services de l'Etat, collectivités territoriales, organisations professionnelles, usagers de loisirs, et associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel.

La présidence a été assurée par François Deluga, maire du Teich jusqu'au 9 juin 2022. Elle est désormais assurée par Cédric Pain, maire de Mios.

Cette gouvernance originale permet à toutes les forces en présence dans le bassin de dialoguer.

Le PNM peut donner des avis simples (consultatifs) ou conformes (qui doivent être respectés). Il contribue aussi financièrement à des actions réalisées par des entités tierces publiques ou privées.

Ses plans d'action annuels s'inscrivent dans le plan de gestion qui a été approuvé en 2017. et dont la validité est de 15 ans.

Il a engagé de nombreuses études visant à mieux connaître l'hydrodynamique du Bassin, sa faune et sa flore, accompagner l'évolution des activités de la mer, connaître et préserver les patrimoines culturels.

Il est intervenu pour protéger et réintroduire les zostères, nettoyer les friches ostréicoles, favoriser les pratiques respectueuses de l'environnement (corps-morts innovants, antifouling non polluants...)

Ses avis conformes couvrent notamment l'octroi ou le renouvellement des AOT (Autorisations d'Occupation temporaire) dans le domaine public maritime. Cela concerne l'ostréiculture ou les moyens de lutte contre l'érosion marine (réensablement ou construction de perrés).

5/ **Le SMPBA**

Le Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon a été créé en 2017. Il regroupe 5 communes du Bassin

(La Teste, Biglons, Lanton, Andernos et Arès) et le département de Gironde. Il est présidé par Jean Galand, vice-



président du département.

Il gère 16 ports. Il offre des prestations aux plaisanciers (environ 1550 places) et aux professionnels (ostréiculture, pêche, nautisme,...).

Il a été le maître d'ouvrage du dragage du port de La Teste.

6/ **Le SMGDP** (Syndicat Mixte de la Grande Dune du Pilat)

Créé en 2007, il est composé de représentants de la région, du département et de la commune.

Il gère les terrains du Grand Site de la Dune appartenant au

Conservatoire du Littoral.

Sa vocation est de préserver ce milieu

fragile, d'en assurer la

valorisation et la

visite dans les meilleures conditions d'accueil.

Son ambition d'acquiescer un classement au titre de Grand Site National, poursuivie jusqu'en 2025, a été abandonnée suite aux conséquences catastrophiques

des incendies de 2022.

La résolution des problèmes posés par le stationnement de quelques 2 millions des visiteurs par an - actuellement anarchique - constitue un de

ses enjeux majeurs.

7/ **La RNN d'Arguin**

C'est une réserve nationale gérée par la même association 1901

(SEPANSO, Société pour l'étude, la protection et

l'aménagement de la nature dans le Sud-Ouest)

depuis son origine (1969). On se référera aux articles qui

lui sont consacrés dans les Gazettes successives

.

8/ **Le Conservatoire du Littoral**

C'est un établissement public national

mais très présent sur le Bassin, et en particulier à La Teste.

Il est propriétaire d'une grande partie de l'Île aux Oiseaux, du territoire de la grande Dune, d'une partie de la forêt de l'Eden à l'Est du PYLA, et de la forêt de Camicas, située à cheval sur La Teste et Arcachon.

Sa vocation est de préserver de l'urbanisation les territoires côtiers, tout en les laissant ouverts au public.



POUR UN JARDIN PYLATAIS



Qu'est-ce que le jardin pylatais ?

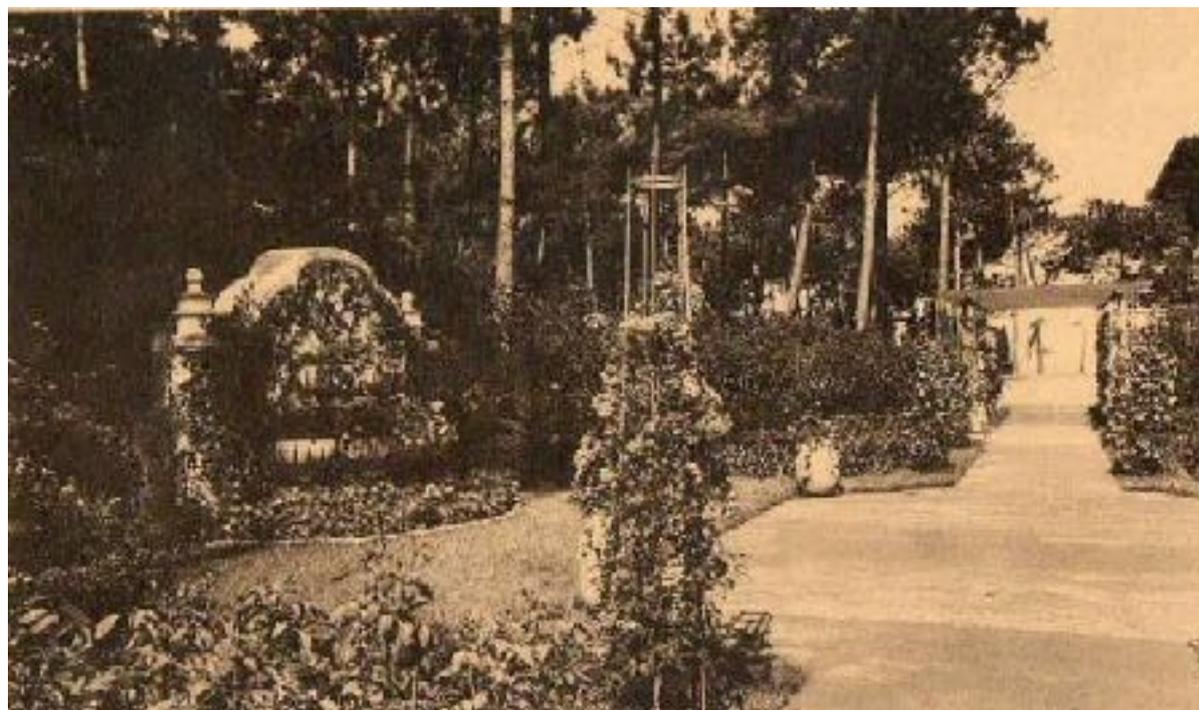
Dans tout ce qui a pu être dit et écrit sur l'architecture, l'urbanisme et le paysage pylatais, on ne trouve presque rien sur les jardins.

Si par ailleurs on observe les cartes postales et les photos anciennes, notamment celles prises pendant la guerre que nous publions dans notre article sur l'occupation, que voyons nous ? Les troncs des pins de tous âges ; l'herbe sèche des étés pylatais ; des jarres le long des escaliers et des terrasses, destinées à accueillir l'été des plantes à fleur ; des jardinières aux fenêtres pour les géraniums et pétunias remis en terre chaque printemps ; des allées sablées ou dallées vers les rues ou vers la mer ; et rien d'autre...

Deux jardins seulement trouvent place dans les textes : celui de Don Cupi, la villa des Rothschild, célèbre pour ses terrains de sport où l'on joue au croquet ou au basket ball ; et celui de la villa Dupuy, aménagé par Achille Duchêne. Hélène Browne Dupuy, à l'origine de sa construction dans les années 25-30, fit appel à ce paysagiste de renom pour l'aménagement de son parc, comme à Lalique pour son intérieur.

Le jardin à l'espagnole offrait des pelouses, des massifs de fleurs, et un certain nombre de fabriques - bassins, terrasses surélevées, murs à arceaux et niches... - uniques dans notre station. Seul subsiste aujourd'hui un pan de mur, rappel d'une fontaine.

La simplicité des jardins des débuts trouvait son origine dans la définition même de notre station : les villas sous les pins. Le Pyla était un simple morceau de la grande forêt, contigu et continu avec celle-ci. Depuis les allées, bordées de ganivelles ou de clôtures à claire-voie, les façades blanches des villas s'apercevaient à travers les arbousiers, les chênes-verts, et les haies de cyprès, sans rien qui arrête le regard. Un hortensia sous une fenêtre, une plante à fleur dans une jarre de poterie rose, une jardinière garnie de pétunias suffisaient à mettre quelques taches de couleur ponctuant l'architecture et la végétation. Pas d'arrosage, un ratissage par an, le remplacement des fleurs annuelles et la taille éventuelle avant le printemps des buissons, chênes verts, abélis et pittosporums : cet entretien minimum suffisait au bonheur des Pylatais.



POUR UN JARDIN PYLATAIS

Qu'est-ce que le jardin pylatais ? (Suite)

Aujourd'hui ?

Bien loin de cette heureuse austérité, sur Facebook, les paysagistes s'en donnent à cœur joie. Leurs films publicitaires proposent d'épaisses haies, pour surtout ne pouvoir être aperçus des voisins, et des jardins divisés en zones séparées les unes des autres par une végétation, de préférence exotique : les plantes venues d'ailleurs se glissent partout. Les pelouses se veulent anglaises, l'arrosage automatique est la règle, et surtout, pour limiter, croit-on, l'entretien, on imperméabilise les sols à coups de goudron, de pavés ou d'auto-bloquants, au mépris des 70% de pleine terre et des injonctions d'infiltration à la parcelle. Les piscines exigent que l'on les débarrasse de tous les arbres environnants ; la vue sur la mer, que l'on élague et rabatte les vieux chênes, y compris chez le voisin.

Tout cela a un prix : factures d'eau, coût des plantes inadaptées à remplacer régulièrement, tontes des pelouses trois fois par mois, balayage des terrasses et autres zones imperméabilisées, traque et ramassage des feuilles mortes que l'on ne saurait voir, bref une débauche d'entretiens mensuels par les employés de sociétés de jardinage... Sans même parler des herbicides, engrais, et autres pesticides indispensables à la protection et au développement de ces plantes étrangères à la flore locale.

Autre prix à payer, par le voisinage cette fois : le bruit insupportable des machines thermiques, tondeuses, tronçonneuses, taille-haie, rotatifs, karchers et souffleurs sévissent un jour sur trois, au profit non des commanditaires de ces travaux, qui s'arrangent pour être absents, mais de leurs voisins qui n'en peuvent mais.

Le bambou employé pour la rapidité de sa pousse envahit les jardins voisins et les zones naturelles ;



l'eucalyptus acidifie les sols, et les abondants déchets verts sont abandonnés dans les bois par des propriétaires ou professionnels peu scrupuleux, augmentant le danger d'incendie.

Et ne parlons pas des dégâts sur les humbles animaux de nos jardins : du ver de terre au hérisson, ils sont menacés et vulnérables dans ces espaces trop propres et bien rangés pour qu'ils puissent trouver leur nourriture et s'abriter.

Les souffleurs sont particulièrement à proscrire. Citons la Protection Suisse des Animaux :

"Les souffleurs de feuilles sont bruyants, polluants, endommagent la biologie du sol et menacent la vie des petits animaux: la Protection Suisse des Animaux demande aux amateurs de jardinage de s'abstenir d'utiliser ces engins et d'utiliser des râteliers et des balais. Assourdissants avec leurs 90 à 120 décibels, ils sont en outre aussi bruyants qu'une tronçonneuse ou un marteau-piqueur. Ce bruit présente un risque pour la santé de la personne qui utilise l'appareil, ainsi que pour les humains et les animaux se trouvant à proximité immédiate.

Le flux d'air puissant soulève non seulement les bactéries du sol, les moisissures et les virus, mais aussi les agents pathogènes contenus dans les excréments des animaux ».

L'usage du râtelier ou du balai, au contraire, avec son rythme apaisant, constitue une alternative gratuite aux salles de sport, calme les nerfs, ouvre un espace à la méditation, et permet de jouir de l'air pur et du silence.

Alors, chers Pylatais, de grâce, épargnez-vous ces préoccupations inutiles, et laissez faire la nature dans vos jardins. Replantez s'il le faut la flore locale ; laissez les feuilles mortes se transformer en humus, protégez les arbousiers et les jeunes pins, et jouissez du temps gagné, du calme et du silence bienvenu dans nos complexes vies modernes.



POUR UN JARDIN PYLATAIS

LES ANIMAUX DES JARDINS DU PYLA

(hors Oiseaux et Insectes traités dans la prochaine Gazette)

Dans ce premier article, nous vous proposons de découvrir ou redécouvrir les animaux de nos jardins, ceux de toute petite taille mais visibles à l'œil nu et ceux de plus grande taille, qui nous sont plus familiers. L'idée est, par cet article, de mieux les connaître et de trouver quelques recommandations pour une bonne cohabitation. Cela rejoint ainsi l'un des buts de notre association, préserver notre environnement du Pyla, si particulier.

Les animaux de petite taille visibles à l'œil nu (hors Insectes)

Les sols du Bassin sont réputés « pauvres » en éléments nutritifs pour les plantes mais ils ne sont, par contre, pas « pauvres » en termes de faune. Vous en trouverez ici quelques exemples.

Les lombrics

On les connaît plutôt sous le nom de « vers de terre ». Le lombric est indispensable à la bonne santé du sol. Il creuse des galeries et favorise ainsi l'aération et le drainage des sols. Il se déplace dans les 2 directions (vers le haut et vers le bas), jusqu'à 2 mètres de profondeur. Il transfère les éléments nutritifs entre les différentes couches du sol et favorise le mélange de matière organique.

Comment bâtir une bonne cohabitation ?

✔ Les nourrir ! : par une fertilisation minérale raisonnée et une fertilisation organique à base de fumier et/ ou de compost car ils aiment beaucoup les déchets organiques ! Vous pouvez aussi les élever dans un lombriposteur !

✘ Evitez les préparations en profondeur du sol et les forts tassements.
Réfléchir et limiter l'utilisation de produits phytosanitaires (par ex les fongicides altèrent les fonctions reproductrices du ver de terre)

Les cloportes

Ce sont des crustacés adaptés à la vie terrestre. Ils vivent la nuit et fuient la lumière. Vous les trouverez donc dans les endroits où ils peuvent rester dans le noir. Leur nourriture est constituée de matières organiques en décomposition. Ils sont donc utiles

dans votre jardin car ils décomposent les détritiques en les rendant accessibles pour les plantes... c'est pourquoi on les trouve aussi cachés dans le composteur ! Ils sont aussi un indicateur de la bonne santé de votre jardin.



Comment bâtir une bonne cohabitation ?

✔ Leur apparence fait qu'ils sont mal aimés mais ils ne sont pas nuisibles pour autant, bien au contraire ... donc laissez-les vivre !

S'ils sont en trop grand nombre, cela vient peut-être d'une source d'humidité comme une fuite d'eau, alors traitez la...ou si en grand nombre sous vos pots de fleurs, soulevez-les pour créer une zone plus aérée...

Les mollusques : limaces et escargots

Contrairement à une idée reçue, limaces et escargots, ne sont pas nuisibles pour les jardins s'ils sont peu nombreux et leur nombre surveillé. Dans ce cas, ils sont même bénéfiques, puisque comme tout détritivore, ils transforment restes d'animaux ou végétaux en nutriments qui enrichissent le sol. Les limaces régulent aussi les maladies des plantes en limitant la prolifération des champignons. Le mucus des limaces et des escargots, qui leur permet de se déplacer, permet aussi d'aérer et d'hydrater le sol.

Par contre, en trop grande quantité, ces animaux voraces peuvent entraîner des dégâts. Il faut alors en réguler le nombre.

Comment bâtir une bonne cohabitation ?

✔ Pour en réduire le nombre : certaines plantes sont répulsives telles que ciboulette, thym, romarin... Vous pouvez aussi favoriser l'introduction de prédateurs tels que le hérisson ou les oiseaux (mésanges). Des coquilles d'œuf ou un demi-pamplemousse retourné pourront aussi aider à chasser les mollusques trop nombreux !

POUR UN JARDIN PYLATAIS

LES ANIMAUX DES JARDINS DU PYLA (suite)

En surface, les compagnons de nos jardins de plus grande taille

(hors oiseaux)



Le Hérisson d'Europe

Il est bien connu de tous, avec son museau pointu et sa robe de piquants constitués de poils agglutinés !

Son habitat est varié entre ville et campagne. On peut le voir dans nos jardins à la nuit tombée ou de nuit entre le printemps et l'automne. Il est aussi possible de le voir en journée et ce n'est pas pour cela qu'il est malade ou en péril....

Il hiberne dans un nid de feuilles ou plus rarement dans un terrier quand les températures passent en dessous de 10°C, d'Octobre à Avril. Pour la période d'hibernation, il stocke sa nourriture sous forme de graisse. En Mars/Avril, la saison de reproduction commence avec 1 ou 2 portées par an donnant naissance à 4 ou 5 petits chacune.

Il est omnivore mais aime beaucoup les insectes.

Le hérisson d'Europe est une espèce protégée, classée en espèce « quasi menacée ».

Comment bâtir une bonne cohabitation ?

✔ On l'appelle parfois « l'auxiliaire des jardins » parce qu'il aide à jardiner « au naturel » en consommant notamment des insectes. Préservez pour eux des abris : tas de feuilles, de branches. Pour ses déplacements, pensez à aménager de petites ouvertures dans les clôtures et grillages... et soyez attentif au volant, notamment en fin de journée, pour ne pas les écraser sur nos routes.

✘ Evitez l'utilisation d'insecticides qui éliminent leurs ressources alimentaires
Ne le nourrissez pas ! ne le « domestiquez pas »!

L'écureuil roux

Également bien connu de tous, ce plus gros rongeur de nos arbres est très reconnaissable par sa queue touffue et son pelage roux. Il est aussi repérable par ses cris stridents et forts, nommés « jappements ». Il

étonne aussi par son agilité dans les arbres ! Il préfère les résineux, les conifères, qui lui assurent sa nourriture préférée.

Il n'est visible que de jour et construit son gîte, une « hotte » avec de petites branches, de la mousse et des brins d'herbe, très haut dans les arbres. Le pelage roux ne permet pas de différencier le mâle de la femelle.

Il se nourrit essentiellement de noisettes, glands ou graines extirpées des pommes de pin, raison pour laquelle on voit souvent des pommes de pin « déshabillées », parfois aussi de baies ou d'œufs... Au printemps et l'été, il passe l'essentiel de son activité à chercher de la nourriture. Il fait des provisions en les enfouissant dans le sol mais ne retrouve pas toujours ses caches ! Il n'hiberne pas mais ralentit fortement son activité en hiver.

Il se reproduit entre le printemps et l'automne avec le plus souvent une portée par an de 3 petits en moyenne.

L'écureuil roux est une espèce protégée, classée en espèce préoccupation mineure (donc non menacée à ce jour mais dont la population diminue).

Comment bâtir une bonne cohabitation ?

L'impact de l'écureuil roux sur son environnement est globalement positif. Si certains forestiers lui reprochent d'écorcer les branches et les troncs, il permet par contre de replanter et de reboiser lorsqu'il dissémine les graines qu'il cache et ne retrouve pas !

✔ Il est important de préserver les arbres et la continuité entre les arbres c'est à dire des houppiers d'arbres permettant aux écureuils de circuler d'arbre en arbre sans mettre les pattes au sol. La pose de nichoirs de grand format peut favoriser la reproduction.

✘ La prédation par les animaux domestiques, les chats surtout, est une cause fréquente de mortalité. Evidemment, le risque routier est majeur pour eux.



POUR UN JARDIN PYLATAIS

LES ANIMAUX DES JARDINS DU PYLA (suite)

La Musaraigne couronnée



Elle est très commune dans notre région et avec son air de ressemblance, est souvent confondue avec une souris ! Elle vit en partie sous terre dans des

galeries souterraines et est active toute l'année, surtout au crépuscule et en milieu de nuit.

Son régime alimentaire est très large (ver de terre, insecte). La période de reproduction est de Février à Novembre avec 2 à 5 portées par an, produisant 2 à 6 petits par portée.

Comment bâtir une bonne cohabitation ?

✓ Encore un « l'auxiliaire des jardins » par sa consommation des insectes nuisibles et l'optimisation de la fertilité du sol en remuant le sol. Préservez pour eux des abris : tas de feuilles, de branches

Le Lézard⁵ : Lézard des murailles et Lézard à deux raies

Le Lézard des murailles (en photo) est d'une longueur totale d'environ 20 cm et de couleur gris, brun ou verdâtre. Le Lézard à deux raies s'en différencie par sa couleur vert pomme ou vert olive et sa taille plus importante. Comme vous l'avez sûrement constaté, leur queue se casse facilement et constitue un leurre pour les prédateurs car le morceau de queue détaché continue de s'agiter. La queue de remplacement repousse ensuite mais de couleur différente et sans écailles.

Le Lézard des murailles aime les lieux chauds et secs. Il aime les bains de soleil ! Vous le verrez peut-être dans votre jardin s'il est abrité et ensoleillé ! Le Lézard à deux raies se trouve plutôt dans les végétations denses, haies ou taillis.

Leur alimentation est variée, à base de toutes sortes d'insectes mais ils sont aussi consommateurs de chenilles, de limaces et de vers en tous genres.

Selon l'endroit où elle vit, la femelle peut pondre 1, 2 voire 3 fois dans l'année. Les œufs sont déposés dans un trou dans le sol.

Ce sont des espèces intégralement protégées (interdiction de détruire les œufs, de le mutiler, le tuer, en faire commerce...).



Comment bâtir une bonne cohabitation ?

✓ Les lézards ne sont pas nuisibles pour le jardin et peuvent même y être utiles en le débarrassant de certains nuisibles tels que pucerons, sauterelles... Laissez-le se prélasser au soleil en paix ! D'autant plus que les effectifs semblent à la baisse... Les insecticides, en éliminant leur nourriture, contribuent à cette diminution.

La Chauve-souris (Pipistrelle commune)

C'est la plus petite et la plus répandue des Chauve-souris. C'est aussi le seul mammifère à avoir un vol actif, pour la chasse notamment. Elle utilise les ultrasons pour « voir », se repérer dans la nuit.

Son habitat est très varié et souvent proche des habitations humaines, ville, parc, jardin. Elle aime se faufiler dans les anfractuosités des murs, des granges... mais aussi des arbres ou des rochers. Elle vit en colonie de 20 à plusieurs centaines d'individus.

Elle se nourrit essentiellement d'insectes capturés en vol, petits papillons, moustiques... Elle est active dans le premier quart d'heure qui suit le coucher du soleil. Elle hiberne de novembre à mars et en Avril, les femelles se regroupent. Elles donnent naissance à un petit sur juin/juillet.

C'est une espèce protégée, classé en espèce « préoccupation mineure ».

Comment bâtir une bonne cohabitation ?

✓ Ce sont d'excellents insecticides naturels : en une nuit, une chauve-souris peut consommer près de la moitié de son poids en insectes variés tels que moustiques et papillons de nuit (soit 3000 insectes par nuit) ! Il faut donc la préserver alors que leur nombre diminue. Il est possible d'installer des gîtes artificiels pour qu'elle puisse y trouver refuge (voir [Chauves-souris : construisez un nichoir pour les accueillir chez vous - La Salamandre](#)).

POUR UN JARDIN PYLATAIS

LES ANIMAUX DES JARDINS DU PYLA (suite)

Les Serpents : Couleuvres, Vipères et Orvets

Ils vivent ou passent dans nos jardins.

Il est important de savoir les distinguer puisque seules les vipères sont venimeuses. La vipère se caractérise par sa tête triangulaire bien plus large que son corps et ses pupilles verticales en forme de fente.

Contrairement à une idée reçue, sa dangerosité est très modérée. Les morsures de vipères ne sont à l'origine d'envenimation qu'environ une fois sur quatre. Elle n'est agressive que si elle se sent menacée.... Donc si vous en rencontrez une, gardez votre calme, ne la brusquez pas et éloignez-vous !

Les couleuvres sont, elles, inoffensives. Les différences avec les vipères sont leur œil rond et leur corps plus fin. Les écailles sur la tête sont aussi moins nombreuses et plus larges que celles des vipères. Enfin, La queue des couleuvres est longue et fine tandis que celle des vipères est courte et trapue. Vipères et couleuvres sont très efficaces pour réguler les rongeurs.

Une seule espèce d'Orvet existe sur le Bassin : l'Orvet fragile. Est-ce un Lézard ou un Serpent ? question de longue date.... Quelle que soit sa classification, il est inoffensif. Il se différencie des vipères par sa tête peu distincte de son corps et ses paupières mobiles (il cligne des yeux), contrairement aux serpents.

Serpents et orvets sont protégés. Il est interdit de les tuer. Malgré cela, leurs populations déclinent de façon importante.

Comment bâtir une bonne cohabitation ?

✔ L'orvet est méconnu mais est un allié du jardinier en se nourrissant notamment de limaces et escargots. Pour l'accueillir, favorisez les cachettes, maintenez une zone avec herbes hautes et haies denses, sans utiliser des produits chimiques.

✔ Enfin, pour tous ces animaux de nos jardins, si vous en trouvez un qui vous semble blessé ou malade, ne le touchez pas mais contactez, en premier lieu, un centre de soins.

Sources :

Accueillir la biodiversité dans nos jardins (www.siba-bassin-arcachon.fr)

Sites : LPO.fr ; ONF.fr ; silencecapousse-chezvous.fr ; wiki.tripleperformance.fr ; Rustica.fr

Photos :

Cloporte, Lézard :

© Pixabay

Musaraigne couronnée (Sorex coronatus) :

© Daniel Sirugue

Emmanuelle BOURGEOIS

L'ADPPM vous proposera bientôt ses fiches complètes « Animaux de nos jardins », rédigées par Emmanuelle Bourgeois, sur notre site internet.

QUELQUES IMAGES DU PYLA



Compteurs

Si les Pylatais ne voient pas d'inconvénient à ce que les compteurs du gaz et de l'électricité soient au bord des avenues, ils s'interrogent néanmoins sur leur protection... Voici une situation qui se retrouve dans tout le Pyla ...

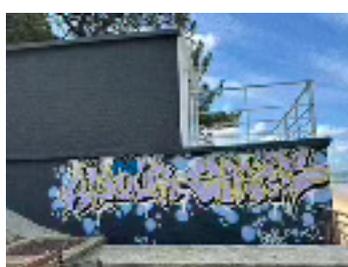
Clôture

Pas plus réglementaire en retrait qu'en bord de voie, la double clôture.



Street art

Miami ? Brooklyn ? Non, Pyla sur Mer... Et le mur gris porte-avion non réglementaire n'est pas une protection...



L'art déco au Pyla

Dès ses origines dans les années 20, le Pyla a subi l'influence de l'art déco alors en vogue. C'est un retour à la rigueur classique : symétrie, ordres classiques stylisés, refus du pittoresque. Le décor, quoique présent, n'a plus la liberté qu'il présentait dans l'art nouveau : il e s t



sévèrement encadré et son dessin est géométrisé.

Outre les villas de Roger-Henri Expert, l'art déco est présent au Pyla dans de nombreuses villas, où l'on s'amuse à repérer des éléments caractéristiques.

Jeux de volumes sur les façades, génoises, arrondis, céramiques, fer forgé ouvragé, fenêtres cintrées ou à pans coupés, jeux de matières et de

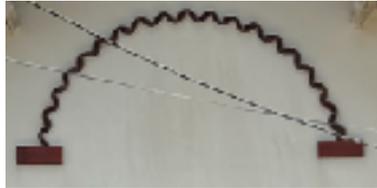


couleurs, jardinières à pointes de diamant, courbes et contrecourbes, œils de bœuf, clins d'oeil à l'antique, élongation des éléments...



Art déco au Pyla

Saurez-vous identifier tous ces détails et les rendre aux villas auxquels ils appartiennent ?



Jardin pylatais - De quelques espèces invasives

Les espèces exogènes en Nouvelle Aquitaine

Si l'adaptation dans nos pays européens d'espèces venues d'ailleurs a compté de retentissants succès - la pomme de terre ou la tomate, pour citer les plus connus - la multiplication et l'accélération des voyages intercontinentaux a permis l'arrivée de multiples espèces végétales et animales, avec des conséquences parfois dramatiques sur la biodiversité locale. Le sujet est immense, et nous nous contenterons d'examiner quelques cas qui nous concernent plus particulièrement.

La flore - petit tour d'horizon

Parmi les quelques 4000 espèces végétales recensées en Nouvelle Aquitaine, près de 800 sont des plantes exotiques importées, naturalisées ou en voie de l'être. Et sur ces 800 espèces, plus de 360 présentent un « caractère envahissant », c'est à dire qu'elles peuvent constituer une menace pour nos écosystèmes. Elles déplacent en effet ou remplacent la flore locale, et par là apportent des modifications pas toujours bienvenues en transformant le paysage, et en modifiant les conditions de vie de la faune locale.

Certaines d'entre elles au contraire se sont fait accepter et se trouvent à la place d'honneur dans nos jardins.

Les deux espèces végétales qui posent le plus de problèmes autour du Bassin sont des plantes aquatiques.

Vous avez certainement entendu parler de la lutte contre les **spartines**, qui envahissent les zones basses du littoral des communes du Nord-Bassin. Elles appartiennent à une grande famille de plantes, les *Poaceae*, qui compte de nombreuses variétés. Les spartines sont des graminées à rhizomes qui poussent en touffes épaisses dans la vase salée des bords de l'océan, et supportent à la fois l'enfouissement et la submersion. Plantes agressives et adaptables, on les trouve sur tous les continents.

Les bords de notre Bassin en comptent quatre variétés, franchement assez difficiles à distinguer les unes des autres. Si la spartine maritime (*Spartina maritima* (Curtis) Fernald) est locale, sa cousine la spartine de Townsend (*Spartina anglica*), dite spartine anglaise, hybride apparue en Angleterre dans les années 1870, la plus robuste de toutes, est invasive, et a donné lieu sur le Bassin depuis 1989 à de multiples campagnes d'éradication. Elle fixe en effet la vase et consolide les hauts-fonds, constituant un obstacle aux activités balnéaires et à la navigation. Elle menace ainsi les zostères indispensables aux écosystèmes du Bassin.

Comment s'en débarrasser ? Certaines espèces animales s'en nourrissent, mais envisager de les utiliser pour limiter le développement des spartines pourrait mener à de nouveaux déséquilibres. L'emploi des herbicides est efficace, mais généralement réprouvé, et interdit sur notre DPM ; reste l'arrachage, au rotoculteur, à la main ou à la bêche. Des campagnes participatives sont régulièrement organisées dans les communes du Nord-Bassin. C'est le SIBA qui orchestre l'étude et la surveillance des spartines.

La **jussie** (*Ludwigia peploides*) aux belles fleurs jaunes se développe dans les eaux douces à partir de rhizomes. Elle est inscrite depuis 2016 dans la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union Européenne. Introduite dans les jardins pour ses qualités ornementales, elle a colonisé de nombreux plans d'eau, faisant

concurrence à la flore locale et empêchant le rayonnement solaire de pénétrer dans l'eau. Là aussi, des campagnes d'arrachage participatives sont organisées, notamment dans le port de Biganos, au Teich et à Cazaux.

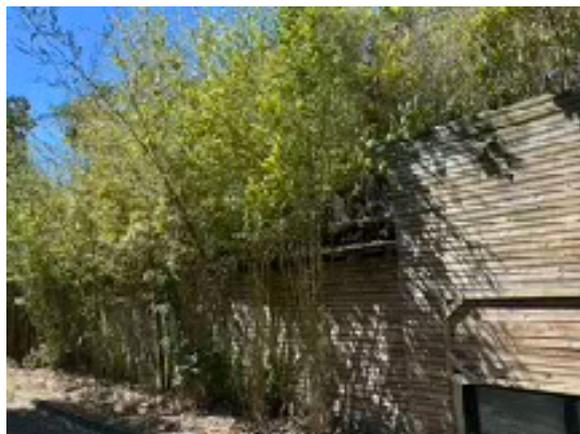


Photo Wikipedia

Sur terre, **l'herbe de la pampa** ou roseau à plume (*Cortaderia selloana*) est originaire d'Amérique du Sud. Elle a été introduite en raison de son aspect décoratif pour figurer dans nos jardins, et, adaptable et prolifique, s'est répandue tout le long de nos côtes atlantiques. Elle menace notamment les zones humides, où elle tend à remplacer toute la flore locale. Son introduction et sa commercialisation sont interdites en France depuis mars 2023, et des programmes ont été mis en place pour son éradication. Cependant il paraît encore facile d'en acheter des plants dans les jardinerie présentes sur Internet...

On peut encore citer le **faux cotonnier**, *Baccharis halimifolia*, d'origine américaine, qui a colonisé nos prés-salés au détriment d'espèces locales comme les salicornes ou les tamaris.

Enfin n'oublions pas le fort contesté **bambou**. C'est en réalité une graminée, (*Poaceae*) de la sous-famille des *Bambusoideae*. Il existe en deux variétés : bambous traçants, à rhizomes leptomorphes, très envahissants, et bambous cespiteux, moins envahissants mais gourmands en eau. Au delà de la controverse sur ses usages agro-alimentaires et industriels, et ses capacités d'absorption du CO2, le bambou est une plante invasive qui colonise son environnement en créant des risques de perte de biodiversité en surface comme dans le sol. Il peut entraîner la destruction des écosystèmes des forêts natives ainsi que l'apparition de pathogènes et d'attaques d'insectes. La loi interdit de le planter à moins de 2 m d'une limite de propriété, ce qui semble ignoré au Pyla, où il est la plante des impatients qui veulent se protéger de tout regard sans avoir la patience de faire pousser une haie de plantes natives. Il s'est échappé des jardins en plusieurs points pour coloniser les espaces naturels voisins. À proscrire !



Jardin pylatais - De quelques espèces invasives (suite)

On pardonnera cependant plus facilement au **mimosa** (*Acacia dealbata*), au **robinier** ou **faux acacia** (*Robinia pseudoacacia*), ou à la variété de **yucca** (*yucca filamentosa*) présente au Pyla de s'être installés dans nos jardins, même s'ils viennent concurrencer l'arbousier, enfant du pays. Les nuages dorés du mimosa en février, les grappes blanches et parfumées de l'acacia au printemps, délicieuses en beignet, et les immenses tiges à clochettes blanches du yucca, en particulier visibles au pied de la Dune du Pilat, font oublier leur côté envahissant et la nécessité de jouer du sécateur pour ne pas succomber sous le nombre.

La faune

Le grand champion des espèces animales invasives, pour ses nuisances du moins, est sans conteste le **moustique tigre**, *Aedes albopictus*. Originaire d'Asie, dont il est arrivé en 2004, il occupe actuellement en France 81 départements sur 90, où il empoisonne la vie des résidents. Il est de plus susceptible de transmettre diverses maladies, dont la dengue et le chikungunya, et on n'a trouvé d'autre parade pour l'empêcher de nuire que de surveiller les parcs et jardins, où il pond ses oeufs dans le moindre dé à coude d'eau disponible.

Citons encore l'**écrevisse de Louisiane**, à la carapace rouge, redoutable par ses capacités de reproduction et de dispersion, qui a envahi depuis les années 70 les marais et secteurs d'eau peu courante de Gironde. On en a repéré dans la Leyre, et au bord du lac de Cazaux... Résistante et adaptable, elle concurrence nos écrevisses européennes, à qui elle peut transmettre des maladies. Elle creuse des abris dans les cours d'eau, déplaçant la vase et troublant les eaux aux dépens de la photosynthèse. Elle se nourrit des oeufs d'autres espèces, comme les brochets et les amphibiens. Le parc régional des Landes de Gascogne a lancé en 2024 un appel à les pêcher massivement, appel cependant réservé aux détenteurs de cartes de pêche. Notons aussi qu'il est interdit de les transporter vivantes.

Le **platyhelminthe**, *Postenterogonia orbiculatus*, qui compte la douve du foie parmi ses cousins, est un arrivant récent sur le Bassin d'Arcachon. Venu du lointain Pacifique, sans que l'on sache précisément comment, et surnommé « sangsue de huitres », ce **ver plat** est peut-être une des causes du déclin des populations observé dans les parcs depuis 2020. Il se nourrit en effet de bivalves, notamment d'huitres, dont il force l'entrée, et dévore la chair, contribuant aux fortes mortalités observées ces



dernières années.

Et l'huitre ?

Parmi les espèces animales exogènes, invasives ou non, faut-il parler des **huitres** du Bassin d'Arcachon ? Elles ont reçu ces deux qualificatifs de la part des écologistes locaux, notamment lors des controverses entourant la mise en place du décret Arguin de 2017. Ce texte en effet, s'il limite sévèrement la liberté d'accès des plaisanciers, était aussi dirigé contre les ostréiculteurs, qui occupaient, parfois sans titre, les conches du banc de sable.

Pourquoi ces deux qualificatifs ?

Les huitres actuellement élevées dans le Bassin descendent effectivement de souches étrangères importées et installées dans notre Bassin. En effet, dès le 19e siècle, l'huitre indigène, *Ostrea edulis*, européenne et plate, du fait de maladies et peut-être d'une surexploitation, voit sa mortalité augmenter. Les parcs sont alors réensemencés avec des souches venues de Grande Bretagne ou du Portugal. Cette dernière variété, *Crassostrea angulata*, devient majoritaire dans les élevages jusqu'aux années 1970. Mais, décimée par la maladie à son tour, sa reproduction menacée, elle est supplantée par l'huitre japonaise, *Crassostrea gigas*, qui domine encore aujourd'hui. Il était même question,

cette population voyant à son tour sa santé décliner, de renforcer la souche par un nouvel apport d'huitres japonaises, quand la catastrophe de Fukushima mit un terme au projet.

Invasive, l'huitre ?

Nous vous avons parlé de nombreuses reprises des récifs d'huitres en formation dans le Bassin, colonisant certaines zones. Modifiant les courants et empêchant l'action des marées, ces récifs sont une nuisance. Ils compteraient 70 000 tonnes d'huitres sauvages, pour 8 à 10 000 tonnes dans les parcs. Ces mollusques se font en outre concurrence, la quantité de nutriments disponible étant limitée. Porté par le PNM, le SIBA et le CRC, et visant à la réhabilitation de 75% des friches à l'horizon 2032, le projet de réhabilitation de ces espaces se heurte à des difficultés de financement des moyens nautiques nécessaires.

Il est donc bien difficile de tirer une conclusion simple de l'arrivée de toutes ces espèces exogènes dans nos régions.

PATRIMOINE

L'occupation du Pyla entre 1940 et 1945 : un chapitre complexe - Anne-Lise Volmer

Au printemps 1941, ma grand-mère recevait de Marie Margelin, alors postière au Pyla, le mot suivant, daté du 25 avril :

Madame,

J'ai la mauvaise nouvelle à vous apprendre mais que vous savez peut-être déjà c'est que votre villa est réquisitionnée et habitée. Elle l'était même avant qu'on vienne me demander les clés. J'avais enlevé literie, couvertures et tout le principal mais on m'a obligé à tout rapporter car ils avaient fait l'inventaire avant de ne rien dire. J'ai tout de même pu enlever les draps et tous les livres, même ceux qui étaient au grenier; j'ai aussi pu garder le cartel.

Si vous pouvez venir à Pyla, comme je ne suis jamais à la maison, adressez-vous à l'Agence Postale, car j'ai tout mis dans son garage sauf le cartel qui est chez moi.

Toutes les villas de la rue qui ne sont pas occupées sont toutes réquisitionnées même Mar-y-Sol qui était pourtant complètement vide et démontée.

Veillez agréer, Madame, mes plus distinguées salutations.

M. Margelin

Presque tous les Pylatais d'alors se virent confrontés à la même expérience. L'occupant allemand, après l'armistice de juin 1940, s'installait ; notre quartier faisait partie des zones sensibles, proches de l'Atlantique, d'abord point de départ d'un débarquement envisagé en Angleterre, puis point d'arrivée éventuel des troupes alliées. De villégiature pour soldats en permission, avant leur retour au front, il devint station du Mur de l'Atlantique, et fer de lance de la défense.

On a peu de témoignages écrits ou oraux de cette occupation. Les photos, cependant, abondent, prises par des soldats allemands ravis de se trouver comme en vacances au bord de la mer, dans les belles villas des vaincus. La population locale souffrit en silence, et n'aima pas ensuite reparler de cette expérience. L'ADPPM a fait appel à ses adhérents et interrogé les archives pour tenter de décrire cette étrange parenthèse dans l'histoire pylataise.

Petite histoire de l'occupation

Fin mai-début juin 1940, une première vague d'arrivants - environ 100 000 - était arrivée à Arcachon : il s'agissait de réfugiés venus de Belgique, du Luxembourg, du Nord et de l'Est de la France, ou encore de Paris, fuyant l'avancée allemande. Accueillis dans des centres, ils avaient trouvé refuge parmi la population arcachonnaise, ou dans les hôtels et villas des estivants. À l'arrivée des Allemands, après l'armistice, on les pria de rentrer chez eux, la place étant requise pour les troupes d'occupation ; toute la côte atlantique faisait partie sur 30 à 40 km de large de la zone occupée, où l'ennemi faisait la pluie et le beau temps.

Les troupes étaient entrées dans Arcachon dès le 27 juin 1940, pour investir la ville en grand nombre le mois suivant. Entre le 5 et le 10 juillet, leur arrivée fut discrète : on se trouva soudain envahi par eux, au nombre d'environ vingt mille à ce moment-là. « *Les Boches circulent partout, envahissent nos boutiques et achètent tout ce qui est à vendre dans tous les domaines. C'est le pillage correct et méthodiquement organisé* », écrit la résistante arcachonnaise Marie Bartette dans ses Mémoires. Un couvre-feu est instauré dès le 6 juillet entre 23 h et 6 h du matin, et la vitesse des véhicules limitée à 30 km/h.

Cette occupation répondait à plusieurs logiques : la ville balnéaire offrait des possibilités d'hébergement, et on y envoya les soldats en permission, malades ou blessés, pour qu'ils y récupèrent avant de repartir au front. Cette première période a laissé des souvenirs pas encore trop douloureux : on observait ces jeunes gens faisant l'exercice sur la plage, on se moquait de leurs simulacres de débarquement qui montraient clairement leur méconnaissance des conditions locales - il y eut un certain nombre de noyades.

Au Pyla

Dès le 22 (ou 26) juillet, jour de la signature de l'armistice, le Generalfeldmarschall (maréchal) Walther von Brauchitsch (1881-1948), commandant en chef de l'Armée de terre au début de la Seconde Guerre mondiale, un des officiers supérieurs qui ont commandé la campagne de France en mai-juin 1940, avait rendu visite au Pyla lors de sa tournée d'inspection générale des forces d'occupation stationnées en Aquitaine. Une photo le montre arrivant à la Corniche pour déjeuner avec le Generalmajor Kurt Feld (1887-1970), commandant de la 1^{re} division de cavalerie. Pour l'occasion, la Corniche, gardée par deux sentinelles armées, arbore le drapeau nazi.



PATRIMOINE

L'occupation du Pyla entre 1940 et 1945 : un chapitre complexe (suite)

Le Pyla est interdit dès 1940, d'abord aux touristes, et à partir d'août 1941 à tous ceux dont il n'est pas la résidence principale - excluant par là la plupart des propriétaires des villas, sauf quand ils peuvent prouver qu'ils n'ont pas d'autre domicile. On peut cependant, muni d'une autorisation, s'y rendre pour la journée : quelques jours avant la lettre reçue par ma grand-mère, en avril 1941, ma tante Charlotte a pu rendre visite à la villa du Pyla, encore libre d'occupants, et cueillir quelques camélias dans le jardin. Tout pourtant ne peut être contrôlé, et quelques propriétaires réussissent à assurer une surveillance clandestine de leur bien en s'y rendant à travers la forêt.

La situation se durcit à partir de 1942. La construction des défenses du mur de l'Atlantique, dont le Pyla conserve de nombreux souvenirs, exige la présence sur place d'officiers pour coordonner les opérations. De nouvelles troupes terrestres arrivent par La Teste. Les bunkers sont construits sous l'égide de l'organisation Todt, d'abord par des volontaires rémunérés venus de toute la région, puis par des prisonniers. Amenés en car, ils sont mal vus par la population, et on les accueille à coup de pierres. La Résistance, née à Arcachon dès les débuts de l'occupation, monte en puissance. L'approvisionnement se fait plus difficile. Heureusement, les bateaux de pêche sont autorisés à travailler entre 9 h et 19 h, fournissant d'abord l'occupant, mais aussi les autochtones.

Le Pyla devient zone interdite à partir du Cabaret des Pins, situé au dessus de l'actuel rond-point Jean Hameau : on n'y comptera que quelque 400 habitants permanents. Ce sont les chevilles ouvrières de la station : commerçants, artisans, gardiens, jardiniers, et les ouvriers de l'entreprise Gaume. Ils rendront d'inestimables services aux propriétaires. L'occupant recrute plus activement pour le STO : pour y échapper, les frères Gaume s'exilent, l'un à Carmaux, où il travaille dans la mine, l'autre dans les vignes du Médoc, secteurs professionnels qui les mettent à l'abri.

Le 22 juillet 1940, Béatrice de Camondo, épouse Reinach, écrit de sa villa pylataise, Pataras, à son ami Georges Léon. Elle vient de passer tout l'hiver dans sa maison d'Aumont sur Oise à s'occuper d'une cinquantaine d'enfants réfugiés qu'elle y a installés ; au printemps, elle a sillonné la Haute Vienne pour y ravitailler d'autres réfugiés. Elle précède de peu sur le Bassin la masse de l'exode, et arrive au Pyla au mois de juin 1940.

Elle y retrouve les amis habituels de ses vacances, qui, écrit-elle, mènent une vie agréable, « surtout pour la légion des bridgeurs ». Plus loin : « Il y a beaucoup de troupes, elles sont parfaitement correctes et essayent de faire régner l'ordre tel que d'obliger les habitants de ce pays à balayer leurs trottoirs et ramasser leurs débris.



Les gens ronchonnet mais nettoient ! A part cela je ne puis m'habituer à leur vue et chaque fois que je sors de mon jardin j'ai un choc. »

Béatrice Reinach en cet été 1940 n'est pas seule au Pyla. Nombre de propriétaires sont venus se réfugier dans leurs villas, pour fuir l'arrivée des Allemands, ou pour des vacances qui ne se passeront pas comme d'habitude.

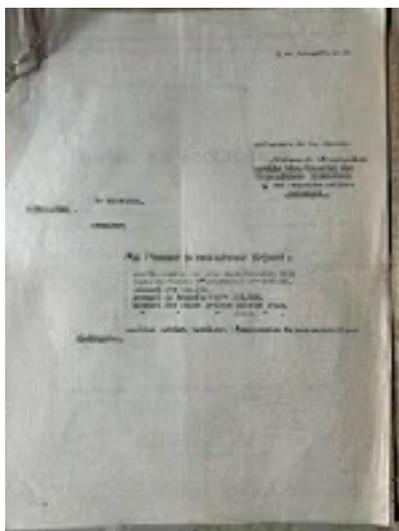
Installée dans sa villa de Gure Etchea, Mme Daydé, se rend quotidiennement à Arcachon à vélo avec son amie Antoinette Vernes pour aider à l'accueil des réfugiés. Les deux dames, rentrant un jour déjeuner et devisant sur leurs bicyclettes, se voient arrêtées par une patrouille allemande. On leur reproche de circuler en bavardant, ce qui est contraire aux règles mises en place par

l'occupant... Les soldats mettent les deux dames - elles ont toutes deux dépassé la cinquantaine - au piquet : on les fait asseoir sur un banc, et elles sont tenues de garder le silence jusqu'à ce que leurs gardiens les autorisent à rentrer chez elles...

Jacqueline Perquel écrit à propos de l'année 40 dans sa villa Soledad : « *Quelle soudaine et grande solitude alors au milieu du chaos, dans cette villa en fleurs, ma fille Sylvie, moi-même, notre Marie et une grand-mère gémissante et terrifiée, qui ne comprenait rien. Heures d'angoisse et de rancœur passées là, tandis que ma fille en rose et Marie en blanc, en « nurse » chic, allaient sur la plage... »*

Philippe Vernes a lui aussi gagné sa villa Le Rayon Vert dès le début de la guerre, précédant de peu le flot de l'exode ; à côté de lui, dans sa voiture, le coffre-fort de la banque Vernes, tout ce qu'il a pu en sauver... Son fils, grand chasseur, enterre ses fusils derrière la maison du gardien, et aura la chance de les retrouver après la guerre.

Une dame du Pyla a moins de chance : enterrant ses louis d'or dans son jardin au début de la guerre, elle ne retrouva jamais l'endroit.



Philippe de Rothschild n'est pas dans sa villa Don Cupi : arrêté en Algérie, sa nationalité française a été révoquée, et il a perdu, par voie de conséquence son siège au Conseil Municipal de La Teste fin 1940. Le nouveau Conseil Municipal ne comptera plus d'adjoint pour le Pyla.

Réquisitions

Une première vague de réquisitions a lieu dès l'été 1940 ; une deuxième suivra, avec la construction des bunkers, en 1943.

Il faut bien comprendre que le Pyla alors se limite au boulevard de l'Océan, du Moulleau à la Corniche, et à quelques extensions vers l'est, entre le Moulleau et le Figuier, et au Vieux Pilat.

PATRIMOINE

L'occupation du Pyla entre 1940 et 1945 : un chapitre complexe (suite)

Les hôtels sont bien sûr obligés de loger les troupes allemandes. L'hôtel Haïtza sera occupé pendant toute la durée de la guerre, et au-delà, ainsi que le Palace Garage voisin (Eskualduna). En 1940, Haïtza est réquisitionné pour servir de siège à la Kommandantur. Il abrite alors une annexe du Syndicat d'Initiative, dont le local est occupé par les troupes allemandes ; les archives sont détruites et les statuts perdus.

La Corniche cependant est préservée de la réquisition et peut continuer à fonctionner comme hôtel.

Tikki Etchea, par contre, et l'hôtel Oyana, sont occupés, ainsi que l'hôtel Beau Rivage. Géré avant la guerre par la famille Leroux, qui y habite, ce dernier est réquisitionné pour loger des soldats allemands, moyennant 18 francs par chambre et par nuit ; on laisse à la famille trois chambres et la moitié de la salle à manger.

L'auberge de la Jeunesse, boulevard de l'Océan, est réquisitionnée pour loger des soldats russes au service de l'armée allemande : ils y commettent de nombreux dégâts...

Presque toutes les villas sont réquisitionnées, que ce soit pour loger des troupes, abriter les bureaux et organes de l'armée, servir à la défense passive, ou abriter du matériel. Ainsi Balto, allée des Lauriers, loge les chevaux de l'armée allemande ; un peu plus loin La Chênaie sert de PC, et les officiers y ont installé un poêle à charbon pour se chauffer, la cheminée passant par un trou pratiqué dans le toit... Des mitrailleuses sont montées sur les toits plats de la brasserie de l'Ermitage et de la villa Werther. La villa Manhe, boulevard de l'Océan, qui servait avant la guerre de poste de police, et de mairie annexe, et à ce titre était dotée d'une ligne téléphonique, est réquisitionnée de 40 à 45 ; elle abrite le Bureau du service des réquisitions. La station Mobil sert de poste de police.

L'armée allemande a ses propres pompiers, avec leurs camions, qui sont stationnés sur un terrain, bétonné pour l'occasion, entre l'avenue des Camélias et l'avenue des Pins.

Le site de l'actuel Paradiso, anciennement le cinéma Le Club, servait avant 1939 à deux entreprises de bois et charbon, et est réquisitionné pour loger des ateliers de l'organisation Todt.

Avant d'être occupées, toutes les villas font l'objet d'un inventaire minutieux, pièce par pièce et meuble par meuble, où apparaît clairement le génie allemand du détail.



On peut citer en exemple Manutchá, modeste villa de l'allée des Chênes. L'inventaire pour le « petit salon » note : *1 armoire ancienne Louis XVI, avec ses deux clés, 4 rideaux sur tringle, 1 Lerrade ancienne et son « empet », 1 pichet faïence ancienne sur console, 1 service à bière cristal, 1 table ronde avec sa natte, 1 grand divan avec six coussins, couvert toile verte, 1 pot faïence ancienne-pharmacie, 1 poste T.S.F. marque « Sonora », 2 tapis de corde (un grand sous la table de la salle à manger, un plus petit sous la table du salon), 1 sucrier verre, 12 verres ordinaires, 12 verres à liqueurs*

(cristal taillé).

De la même façon, les indemnités sont calculées avec rigueur, selon la taille de la villa et sa localisation. Elles varient de 4854 F/an, pour la modeste villa l'Ouragan, à 67 800 F/an pour Don Cupi, la villa de Philippe de Rothschild. Bien surveillée par Louis Gaume, cette dernière cependant, grâce au fait qu'elle était classée, ne subit pas trop de dommages.

Les villas doivent parfois faire l'objet de modernisation pour pouvoir loger confortablement les troupes allemandes : ainsi Florida, avenue des Violettes, est réquisitionné du 3 juillet 1940 au 21 mars 1944 moyennant une indemnité de 14 400 F/an, après la pose d'une installation d'eau chaude et froide (3 à 4 000 fr). Elle est destinée au logement des troupes allemandes.

Les occupants légitimes de ces villas, quand elles sont leur résidences principales, sont parfois déplacés : la famille de Louis Lignon, dont la villa « La Forêt » boulevard de l'Océan est réquisitionnée, doit déménager, et réside alors villa « Jean Moune », avenue des Pins, dans cette partie de l'avenue des Pins qui deviendra avenue des Genêts.

Cohabitation

Comment se passe la cohabitation entre les rares Pylatais restés sur place et l'occupant ?

Un rare témoignage nous est fourni par Christian de Monbrison, né en 1929. Il appartient à une grande famille protestante, mais qui compte, comme toutes les familles du virage Rothschild, de nombreux membres d'origine juive. Ces familles paieront un lourd tribut à la guerre, à commencer par Philippe de Rothschild, dont l'épouse Elisabeth de Chambure mourra en déportation, tout comme



toute la famille Reinach, propriétaires de la villa Pataras.

PATRIMOINE

L'occupation du Pyla entre 1940 et 1945 : un chapitre complexe (suite)

À la villa depuis les vacances de Pâques 1939, Hubert de Monbrison, avec ses fils Arnaud et Gilles, issus d'un premier mariage avec Marguerite Adele, née Léonino, et sa seconde épouse Renée, née Cahen d'Anvers, avec leurs enfants, Françoise, Manon, Christian et Jean, accueillirent de nombreux amis arrivés de Paris, de Hollande et de Belgique en septembre 1939. Il faut ensuite mettre ces amis, dont beaucoup sont menacés par les lois antijuives, en sûreté, en les envoyant en Angleterre, - grâce notamment à l'intervention de Ian Fleming - le père de James bond - alors représentant du gouvernement anglais.

Renée de Monbrison, elle, reste à Guilharia avec ses quatre enfants, sa tante, et sa mère, qui sont des dames juives d'origine russe : leur appartement de Neuilly est occupé lui aussi. Le jeune Christian se souvient d'y avoir été comme en prison : les villas voisines sont occupées par des officiers supérieurs ; eux-mêmes sont empêchés de circuler, sauf pour aller à l'école au Mouleau, et surveillés par deux Allemands. Sa mère doit porter l'étoile jaune et se rendre à la Kommandantur chaque semaine. Avec les autres enfants, ils s'amusaient à « résister », parlant anglais par exemple lorsque des Allemands sont à portée d'oreille, ou les attaquant au lance-pierre. Souvenir cuisant, il est un jour menacé par un officier allemand, pistolet contre la tempe, pour avoir laissé divaguer un chien que des amis en fuite leur avait confié. Une autre fois, la famille est convoquée pour assister à la destruction à la hache de tout le mobilier de la villa voisine, composé de meubles basques anciens...

Ces destructions gratuites opérées par les occupants laissent un souvenir amer aux propriétaires concernés : ainsi, le 9 juin 1941, Hubert de Monbrison signale au maire de La Teste que la veille, dimanche, vers 4 heures de l'après-midi, les soldats occupant la partie réquisitionnée de sa propriété, la villa « Lakheth-Eguia », ont descendu à la plage la pinasse de pêche de 6,50 mètres, Renée-Françoise, entreposée sur le perré devant cette villa, mais non comprise dans le bon de réquisition. « *La marée montant à ce moment, cette embarcation a été brisée quelques instants après contre le perré par les vagues, puis emportée, ouverte en deux, par le courant. La pinasse en question, bien que n'étant pas de construction récente, était une bonne embarcation pouvant rendre encore des*



services. »

La famille Monbrison parviendra à quitter le Pyla à l'été 1942, à la faveur d'une mesure autorisant les enfants à passer des vacances dans leur famille.

Lorsque la guerre commence, les femmes de la famille Kohn sont en vacances à Pyla-sur-Mer, dans leur villa du 192 boulevard de l'Océan. En 1941, elles doivent s'inscrire à la mairie et porter l'étoile jaune.

Un jour, la police française vient à leur domicile, et arrête Myriam Mayer, qui a sept ans, sa mère Renée Mayer-Astruc, née Kohn, sa grand-mère Marcelle Kohn, et sa tante maternelle, et les emmènent au camp de Mérignac-Beaudésert.

Mais quand Renée raconte aux autorités que la grand-mère de Myriam relève d'une fièvre typhoïde, de peur de la contagion, on les expulse. Elles partent en zone franche et louent une maison à la campagne, à Vic-sur-Cère.

Ayant ainsi survécu à la guerre, Marcelle Kohn créera l'hôtel Les Brisants.

Un autre souvenir nous est rapporté par Benoit Bartherotte. Sa mère, Elisabeth Rulhe, excellente barreuse et nageuse, et qui ne s'en laissait pas conter, voyant un jour à l'été 1940 des Allemands monter sur son voilier, « Le Silence », au-corps-mort face à la villa Argui-Eder, gagna

l'esquif à la nage et les convainquit manu militari de déguerpir...

Il y a des souvenirs moins douloureux. Ainsi le fils âgé d'une douzaine d'années de la gardienne d'une des grandes villas, restée à son poste, se souvient que des soldats de la Kriegsmarin, préposés à la surveillance du filet anti-sous-marins qui barrait l'entrée du Bassin, partagèrent avec lui un mémorable goûter de pain et de confiture. De même, un de ses grands-pères, grand invalide de la guerre de 14, se vit fournir en morphine par les autorités allemandes.

Une des grandes villas du virage Rothschild, qui abritait les dignitaires de l'organisation Todt, vit son sous-sol transformé en boîte de nuit. Un artiste parmi les occupants en peignit les murs de scènes pittoresques évoquant la première guerre, casques à pointe en évidence... Le décor était encore en place après la guerre, et vit danser les jeunes Pylatais du baby-boom.

PATRIMOINE

L'occupation du Pyla entre 1940 et 1945 : un chapitre complexe (suite)

Survivre au Pyla

Cependant les autorités allemandes resserrent la vis. Une liste de douze villas « appartenant à des juifs » est établie en octobre 1942 : elle sont susceptible d'être vidées de leur mobilier.. Une autre liste d'environ 70 noms de juifs locaux circule, et la police est chargée de les arrêter : fort heureusement il y eut des fuites, et un certain manque d'enthousiasme côté français, et la plupart réussissent à s'enfuir. Une douzaine cependant sont arrêtés ; parmi eux, un des ouvriers de l'entreprise Gaume, Davis Blann, est pris dans les mailles du filet et déporté. Sa famille cependant a pu être mise à l'abri. Son nom figure sur le monument aux morts d'Arcachon.

Les Allemands surveillent particulièrement certaines catégories de population : outre les juifs, les communistes, les francs-maçons, les postiers, et les instituteurs sont suspects.. Les équipes de l'entreprise Gaume, qui ne travaille pas pour l'ennemi, ainsi que « *les deux frères G.* », eux-même sont tenus à l'œil. Ces chevilles ouvrières du Pyla, artisans, gardiens, commerçants, employés des hôtels, survivent comme ils le peuvent.

Tenue par un juif, l'épicerie voisine du Bal à Papa (actuel Spar) doit fournir des repas aux Allemands, sans montrer sa sympathie pour la résistance, une partition difficile à jouer..

En face, l'épicerie Bielsa déménage du quartier de la Chapelle en 1941, et les premières pièces de l'hôtel Etche Ona se construisent, malgré la pénurie de matériaux : les toits sont en toile goudronnée..

En janvier 1944, une pétition des « pères de famille » habitant le Pyla, parents d'un total de plus de trente enfants, demande la création d'une école au Pyla, pour éviter aux petits Pylatais le déplacement au Moulleau ou à Arcachon ; l'enseignement primaire sera d'abord assuré dans les locaux de l'ancien hôtel Seguin.

Résistance

La Résistance s'organise à Arcachon dès la première heure, autour de Marie Bartette, qui tient une mercerie face à la mairie. Quelques chapitres s'écrivent au Pyla.

Ainsi un câble téléphonique y est coupé dès le début, causant le mécontentement des Allemands.

Le jeune Henri Pfihl, fils de l'architecte arcachonnais du même nom, et architecte lui-même, fait partie sous le nom de Hugues du réseau Jonques, qui fournit essentiellement des renseignements à l'aviation anglaise. L'air innocent, il circule à vélo au Pyla et note les emplacements des bunkers



en construction pour en informer ses partenaires. Il sera arrêté en 1944, mais survivra à Auschwitz, Buchenwald, Flossenbourg et Flöha.

Friedrich Dohse, le chef de la Gestapo à Bordeaux, occupe une villa en front de mer au Pyla. Il y abritera André Grandclément, résistant, mais peut-être agent double, avant que, fuyant la Résistance, il ne se cache dans les Landes, où il sera arrêté et abattu le 27 juillet 1944, ainsi que son épouse Lucette. .

Deux des chefs de la Résistance girondine, Édouard de Luze et Lorenz Monod (qui mourra en déportation) trouvent un moment une cachette dans la villa Les Grenadiers, avenue des Chênes, chez Madame Philibert, qui sera récompensée par une médaille.

Arrêtée à Arcachon le 30 juin 1944 avec une quarantaine d'autres, Marie Bartette est emmenée au Pyla pour être interrogée dans la villa de Dohse, avenue de la Plage. Elle raconte : « *Par petits groupes, les prisonniers arrivent. Avant d'entrer dans notre grande salle dont les immenses baies donnent sur le Bassin plongé dans la nuit, ils subissent un interrogatoire d'identité... (...) Le jour se lève, je regarde en face de moi le Bassin s'éclairer peu à peu et je l'admire d'une façon toute particulière* ».

Marie Bartette passera de là au fort du Hâ, puis au Bouscat, à Dachau et à Ravensbrück, où elle sera libérée par les Américains.

Libération

Le 22 août 1944, c'est enfin le départ des Allemands, qui quittent leurs quartiers pylatais et s'enfuient, faisant sauter derrière eux le Cabaret des Pins, station-service et restaurant situé sur l'actuel rond-point Jean Hameau, qui leur a servi de dépôt de munitions.

Le fils de Madame D, gardienne d'Etche Haurrena, le même qui avait bénéficié des tartines de confitures des Allemands, n'a pas oublié ces largesses : il se précipite avec ses camarades dans un des blockhaus abandonné par les vaincus. Dépassant toutes leurs espérances, ils y découvrent une véritable caverne d'Ali Baba : des bocaux de sucre, de confiture, de biscuits, de quoi faire oublier les années de privation... Ils ont à peine le temps d'en profiter, cependant, qu'ils sont surpris par des FFI, qui leur enjoignent de vider les lieux. Les Allemands en effet n'ont pas laissé que de la confiture : ils ont également abandonné armes et munitions, quand ils ne les ont pas simplement jetées sur les plages. Si vous avez été enfant au Pyla dans les années 50-60, vous avez certainement, en creusant le sable pour vos piscines et châteaux-forts, déterré, comme moi, des dizaines de cartouches, que nous nous amusions à vider de leur poudre verte. Et on découvre encore çà et là des obus qui n'ont pas servi.



PATRIMOINE

L'occupation du Pyla entre 1940 et 1945 : un chapitre complexe (suite)

Le chapitre Bigeard

À l'occupation allemande succède cependant celle de troupes françaises. Au début de l'année 1945, le futur général Marcel Bigeard (1916-2010) crée puis dirige pendant un semestre l'école régionale des cadres du Pyla, destinée à former des officiers issus des FFI. Laissons-le parler :

« Je réquisitionne l'hôtel Haïtza et une dizaine de villas au Pyla près d'Arcachon, site charmant au milieu des pins, en bordure de mer. Je trace mon planning, situe les moyens nécessaires. Bordeaux me suit et pour cause. Paris a intérêt à voir clarifier au plus tôt la situation de tous ces officiers F.F.I. Une vingtaine d'officiers origine Saint-Cyr, qui n'ont pas fait la guerre et pas ou peu de maquis, me sont affectés. Quelques sous-officiers compléteront mon encadrement.

Les véhicules nécessaires sont mis à ma disposition. Les bateaux pneumatiques récupérés aux Allemands me serviront pour les exercices de débarquement. Un adjudant-chef qualifié est chargé du ravitaillement et de l'organisation du mess. Des crédits me seront alloués pour enrôler serveuses, blanchisseuses, car il me faut loger, habiller, faire vivre et surtout faire travailler quelque deux cent cinquante officiers.

Le tout a rapidement une gueule terrible : mâts aux couleurs, fléchages divers, salles de conférences, d'éducation physique, de démonstration d'explosifs. Je ferai venir de Bordeaux, malgré les difficultés de transport, une carlingue de Dakota pour l'entraînement parachutiste. Il y a même un ring de boxe où je m'expliquerai avec les stagiaires.

Quelle ambiance ! (...) Décrassage au lever du jour, instruction dont 50 % dans le style anglais : tirs, manipuler les explosifs, raids de 30 puis 80 kilomètres avec Castaing et moi à leur tête, exercices de



débarquement au Cap-Ferret après quelques kilomètres de mer à traverser sur nos bateaux pneumatiques, nombreuses, manœuvres de nuit, marche à la boussole. »

Bigeard loge avec son épouse dans « la magnifique villa d'Annabella et de Jean Murat, en bordure de mer... Qui m'aurait dit que je logerais un jour dans la demeure de cette jolie femme... mon actrice préférée à l'époque... »

Ces soldats français, eux non plus, ne laisseront pas que de bons souvenirs. Comme leurs prédécesseurs allemands, ils sont parfois rejoints le soir par de jolies femmes, qui n'ont pas forcément le profil FFI... À Gure Etchea, par exemple, la fidèle gardienne, entrant un matin dans le grand salon après une soirée animée, découvre qu'un des grands rideaux des baies vitrées manque à l'appel. Indignée, elle fouille les chambres, et découvre ledit rideau sous un lit, sans doute mis à l'abri pour exfiltration ultérieure par une des invitées en mal de robes...

Parallèlement, l'hôtel Beau Rivage est à nouveau réquisitionné pour loger les Formations féminines de l'Armée de Terre (AFAT) : l'épouse de Bigeard y fera notamment un séjour.

La guerre, et après ?

Le Pyla que redécouvrent les propriétaires des villas à partir de 1945-46 a bien triste mine.

Certaines villas sont endommagées ; les rues et les plages sont hérissées de barrières et de barbelées, les blockhaus dominent le paysage dans les jardins et au bord de l'eau, et un peu partout les pins ont été coupés pour améliorer la visibilité de l'artillerie.

Si beaucoup des occupants des villas se sont montrés respectueux des lieux, de nombreux meubles et objets ont cependant été endommagés ou détruits, ou ont simplement disparus... Les propriétaires se demandent avec tristesse si ce sont vraiment les Allemands qui ont emportés dans leurs camions militaires le buffet Henri II ou la salle à manger basque...

PATRIMOINE

L'occupation du Pyla entre 1940 et 1945 : un chapitre complexe (suite)

La mairie enregistre de nombreuses plaintes de propriétaires, qui s'appuient sur les inventaires réalisés lors des réquisitions.

Ainsi le propriétaire de la villa L'Ermitage, avenue de la Plage, écrit au maire de La Teste le 26 février 1945 : « Je profite de cette lettre pour vous signaler que les Allemands qui occupaient ma propriété ont emporté ou dispersé tout le matériel : Bateaux, Pédalo, Machines-outils, Autos, Outillage qui étaient garés dans mon atelier et dans mon garage à bateaux. (...) Presque tout mon linge de maison, des objets de valeur, souvenirs de famille, etc. se trouvaient dans ma propriété du Pyla, où j'avais également un atelier de mécanique comprenant des machines-outils et un outillage complet, dont il n'est rien resté après le départ des occupants. »

Une autre lettre est datée du 17 août 1944 : « Monsieur le Maire, Vous m'avez signalé le 2 juin 1944, que la villa Case Navire, dont je m'occupe, était déréquisitionnée le 2 mai 1944. Or, en mai juin, les barrières ont été enlevées, les arbres ou arbustes abattus, le jardin au nord et à l'est complètement rasé et très souvent on y passait ou y travaillait pour enlever toute chose gênant la vue dans le champ de tir du Canon posté non loin... »

Le propriétaire de la villa Argui Eder est plus précis dans une lettre à la mairie: « Monsieur, ainsi que j'ai eu l'occasion de vous le signaler oralement avant-hier, je crois devoir déposer entre les mains de la police de La Teste, une plainte en pillage de ma villa « Argui Eder », sise au Pyla. En effet, depuis



l'inventaire que nous en avons dressé vous et moi, au départ des occupants allemands, avec remise des clés entre vos mains, il est disparu une quantité d'objets consistant principalement en vaisselle, verrerie, ustensile de cuisine. Des portes ont été arrachées et des serrures forcées. Avant-hier vers midi, pendant que Madame Villepigue et moi étions dans notre maison, nous vîmes se diriger dans le jardin une femme que nous reconnûmes être la receveuse du car d'Arcachon-Le Pyla, qui venait de nous transporter. Nous l'avons interpellée et, un peu décontenancée d'y voir des occupants là où elle ne croyait trouver qu'une maison inhabitée, elle mit quelques minutes à chercher une excuse... »

Il faudra quelques années pour que le Pyla retrouve son allure d'antan. Le déminage des zones militarisées, en particulier, effectué par des prisonniers allemands, durera jusqu'en 1947.

Ma grand-mère, fort heureusement, put constater que rien ne manquait dans sa villa de l'allée des Chênes ; les occupants avaient même laissé une demi-douzaine de jeux de cartes aux images barbares, avec lesquels nous jouâmes beaucoup à la bataille, et une énorme soupière de faïence. La fidèle Marie, la postière, avait mis à l'abri le cartel, dont la sonnerie Big Ben égrena par la suite les heures dorées de mes vacances.

L'ADPPM remercie Christine A., Benoit B., Louis G., et tous nos adhérents qui ont partagé avec nous leurs souvenirs.

Merci à Raphael Vialard pour son travail minutieux sur les réquisitions, et à Philippe Jacques et Thierry Bayard pour le partage de leurs photos.

PATRIMOINE

Camp du Courneau : addendum

Un de nos lecteurs, après avoir lu l'article sur le camp du Courneau dans notre Gazette de l'été 2024, nous a écrit pour nous raconter l'histoire de son grand-père maternel, soldat russe passé par ce camp.

Né en 1895 à Assov dans l'Oural, Michel Epiphanovitch Névoline rejoint la France en 1916, engagé dans la 3e division d'infanterie spéciale envoyée par la Russie en France pour combattre sur le front est, en échange de matériel de guerre. Les quatre divisions concernées par cet échange comportaient chacune environ 10 000 hommes, des volontaires sachant lire et écrire, portant l'uniforme russe mais des casques et armement français. Embarqué à Arkhangelsk, il rejoignit la France par la mer du Nord. Il combattit sur le Chemin des Dames et connut les combats à la baïonnette, sous l'influence des rasades de rhum distribuées avant l'assaut, ainsi que les attaques au gaz.



Après 1917 et les premiers événements de la Révolution russe, il est envoyé avec sa division au camp du Courneau, où ces soldats peu fiables étaient cantonnés avec des tirailleurs sénégalais.

Que faire d'eux ? Les volontaires continuèrent à se battre, les réfractaires furent envoyés en Algérie, et le reste - le plus grand nombre - furent employés comme bûcherons ou



ouvriers là où on manquait de bras. C'est ainsi que Michel Névoline se retrouva en Lorraine, à Luxeuil, puis à la fin de la guerre mis en congé illimité sans solde, avant de voyager à Paris et à Nice, et de se retrouver le 10 novembre 1919 à Bordeaux pour exercer la profession de tourneur sur métaux. Il était l'un des 400 soldats russes seulement restés en France après la guerre et la révolution.

Bien que n'ayant jamais obtenu la nationalité française, muni d'un passeport Nansen, il travailla à Bordeaux et s'y maria. Peut-être en souvenir de son passage au Courneau, il profita avec son épouse de la villa

construite au Pyla par sa fille et son gendre en 1964 ; amateur de plage et de bains de mer, nous raconte son petit-fils, « à la marée montante, il continuait de lire, assis sur un pliant haut avec ses affaires sur les genoux, son pantalon relevé, le tout dans 10 à 20 cm d'eau. Mais bien souvent le pantalon était mouillé d'eau de mer et cela laissait des auréoles de sel. L'engueulade de ma grand-mère glissait sur lui comme l'eau sur les plumes d'un canard ». Quand on a vécu les charges à la baïonnette, les assauts de la mer et les remontrances de la grand-mère sont bien peu de chose.



Merci à Xavier Lavaud pour cette anecdote, qui illustre les liens entre la grande histoire et le Pyla aujourd'hui.

AUTOUR DU PYLA : L'EAU

Eaux pluviales : une gestion complexe

Les fortes pluies de l'hiver 2023-2024 et les événements qui les ont suivies ont attiré l'attention du public sur la gestion des eaux pluviales, confiée depuis peu - 2018 - au SIBA. L'autre volet de la mission du SIBA est bien sûr depuis 1969 le traitement des eaux usées.

Le SIBA est donc chargé de la compétence GEMAPI, « gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations », confiée aux intercommunalités (métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes) par les lois de décentralisation n° 2014-58 du 27 janvier 2014 et n° 2015-991 du 7 août 2015.

Suivre et gérer l'eau des pluies depuis son point d'atterrissage jusqu'à son arrivée dans le Bassin

d'Arcachon, n'est pas une mince affaire. Cette gestion se développe à la fois en amont des agglomération, dans les zones naturelles où des cours d'eau de différents modules recueillent et dirigent les eaux ; et, en agglomération, tout autour du Bassin, dans les installations aménagées pour les recevoir et les traiter



Première étape de la gestion des eaux, avant leur arrivée dans les zones urbanisées, le programme RÉZHILIENCE est un programme d'actions pour l'entretien et la restauration de zones humides en tête de bassins versants, en vue d'améliorer la protection des quartiers habités face aux inondations après les fortes pluies. In fine, il s'agit aussi de préserver la qualité des eaux du Bassin d'Arcachon.

Ce programme intervient sur un aspect peu connu de notre territoire : le fin maillage de cours d'eau, rivières, canaux, fossés, jalles et crastes qui y coulent à bas bruit.

AUTOUR DU PYLA : L'EAU

Le rôle des cours d'eau et crastes en amont des agglomérations

Le Bassin d'Arcachon se trouve en aval d'un bassin versant de 4000 km², qui couvre une partie du Médoc, le Val de l'Éyre, et une partie des Landes. Ce vaste territoire comprend des zones très diverses : agricoles, naturelles, ou urbanisées. Ces zones sont irriguées par la Leyre, mais aussi par ce réseau dense et complexe de petits cours d'eau alimentés par les pluies.

La surveillance, l'entretien et éventuellement l'aménagement de ces cours d'eau, missions peu spectaculaires, sont essentielles dans la prévention des inondations. Ils permettent en effet à l'eau de pluie, en s'écoulant, de s'infiltrer dans le sol, rechargeant les nappes phréatiques, en amont des agglomérations.

Dans certaines zones, ces cours d'eau s'étalent en zones humides, dont la surface varie selon l'abondance des pluies. Outre le fait qu'elles sont propices à l'infiltration des eaux, elles sont l'habitat de toute une biodiversité, flore et faune, qui constitue un maillon important de notre biotope.

Dans le passé, la régression de ces zones humides, accompagnant l'urbanisation, a accéléré l'écoulement des eaux de pluie vers les agglomérations. Leur restauration crée des espaces d'expansion naturels, véritables éponges qui contribuent aussi à l'amélioration de la qualité de l'eau en évitant les pics de concentration de molécules nuisibles issues des traitements, pesticides ou autres.

Ces opérations d'entretien des cours d'eau et de restauration des zones humides font partie des missions du SIBA.

Qu'est-ce qu'une craste ?

Près de nous, à La Teste, cette mission concerne surtout le réseau des crastes, qui est donc un élément essentiel de la gestion des eaux pluviales dans notre commune, et au-delà.

On ne prête pas toujours attention à ces fossés discrets qui maillent le territoire. Leurs longueurs cumulées atteignent 400 km, dont la moitié circulent sur des terrains privés. Rappel du caractère marécageux de notre région, ils drainent et

évacuent les eaux de pluie, que leurs fonds sableux absorbent et filtrent, avant un éventuel débouché dans une zone tampon, comme les prés salés, ou dans le Bassin.

L'entretien de ces fossés est donc essentiel. Quand ils sont en bon état, ils permettent en effet de maximiser l'absorption par les sols des eaux de pluie, évitant leur écoulement dans les zones habitées.

Cet entretien accompagne le programme de restauration des zones humides, en tête des bassins versants, étape essentielle non seulement de la prévention des inondations, mais aussi de la préservation de la qualité des eaux du Bassin.

C'est un des axes des travaux permettant de faire face aux événements pluvieux intenses, voire exceptionnels, que nous connaissons dans notre région.

Un second axe vise bien sûr à mettre en œuvre la surveillance, l'entretien et le remplacement éventuel des installations dans les zones urbaines, ce qui nécessite de lourds investissements.

Entretien des crastes : que faire ? Qu'éviter ?

Quand les crastes sont situées dans une propriété privée, ce qui est le cas de la moitié d'entre elles, leur indispensable entretien est à la charge de son propriétaire ; quand elles sont en limite de deux propriétés privées, les deux propriétaires s'en partagent la charge. Quand plusieurs propriétaires se partagent un tronçon de craste, ils ont tout intérêt à effectuer ces travaux au même moment et à les mutualiser.

En quoi consiste cet entretien ?

Le principe est simple : il s'agit de faciliter et de ralentir l'écoulement des eaux de pluie, et donc de conserver aux crastes leur largeur et leur profondeur propre.

On enlèvera donc les feuilles mortes et autres débris végétaux qui les encombrant ; on fauchera les plantes qui poussent dans leur cours, sans retourner la terre, ce qui fragiliserait les végétaux constituant les talus.



AUTOUR DU PYLA : L'EAU

Le rôle des cours d'eau et crastes en amont des agglomérations (suite)

Les travaux ont nécessité l'abattage et le dessouchage de 110 arbres, puis des opérations de terrassement destinées à dessiner les méandres, ensuite nappés de terre végétale extraite du site.

Un ouvrage d'interception (une écluse) permet l'écoulement naturel de la craste vers l'aval ; en amont de celui-ci, une dérivation dirige les eaux vers les zones d'expansion lors des épisodes de pluie.

Les travaux ont permis de créer une zone humide de 3000 m², qui accueillera de nombreuses espèces faunistique et floristiques, constituant un nouveau biotope.

Et les moustiques ? Une surveillance a été mise en place, et on traitera dès l'apparition de larves.

Des cheminements sont prévus pour les visiteurs.

L'opération a coûté 350 000€, dont presque la moitié financés par l'agence de l'eau Adour-Garonne et l'État.

Sur le Cirès-Harbaris

Le SIBA, intervenant sur des terres à vocations multiples et appartenant à des propriétaires différents, doit travailler en lien avec de nombreux partenaires.

Ainsi sur le Cirès, petit cours d'eau entre Lanton et Arès, des travaux complexes ont été réalisés.



Il s'agissait de ralentir les eaux de la plaine agricole de Blagon en aménageant deux batardeaux, dont la gestion sera assurée en partenariat avec les exploitants agricoles.

En aval, 2,6 hectares de zones humides ont été restaurés sur les propriétés forestières de la caisse des dépôts et consignations (CDC), en lien avec la compagnie forestière.

Sur le Vigneau

Ce petit cours d'eau traverse des zones forestières entre Marcheprime, Biganos, et Audenge, et les draine jusqu'au Bassin d'Arcachon. Lors des pluies intenses, il a causé des inondations dans le quartier des Truails à Audenge. Suite à une étude archéogéographique par la société Ventoris Services, destinée à comprendre ces inondations survenues en 2020, et à un pré-diagnostic en 2022, un réaménagement a été effectué.

Des rangées de pieux en bois ont été installées pour retenir le sable et faire remonter le niveau de l'eau. Les fossés transversaux destinés à répartir l'eau de ruissellement et à éviter son déversement trop rapide dans le Bassin ont été remis en état, avec un reméandrement du cours du Vigneau lui même, qui le fait serpenter. Coût de l'opération : 170 000€.



Travaux 2023



Crue 2023



Crue 2023

AUTOUR DU PYLA : L'EAU

Le rôle des cours d'eau et crastes en amont des agglomérations (suite)

Le Betey à Andernos fait l'objet d'un programme pluriannuel de gestion, qui comporte la réalisation d'opérations de renaturation et d'entretien, la modifications d'ouvrages et la restauration de zones d'expansion de crue. S'ajoute en 2025 un avant-projet de renaturation d'un axe hydraulique avec 2 zones humides.

Plus spectaculaire, **le bassin de Canteranne**, à Gujan Mestras, réalisé en 2020, est un bassin de régulation des eaux sur 18 hectares. L'objectif est la recréation d'une zone humide pour retenir les eaux de pluie en amont des zones urbanisées et limiter les inondations dues à la craste de Canteranne sur les bourgs de Gujan-Mestras et Le Teich. Cet ouvrage majeur crée une transition entre les zones forestières et les zones urbaines pour stocker l'eau. Pensé et géré comme une zone humide naturelle, au prix de 5,3 millions d'euros, ses bassins et ses îlots sont destinés à accueillir et abriter toute une biodiversité.



Enfin la collaboration avec les responsables d'**autres bassins versants** s'avère parfois nécessaire. C'est ainsi qu'un partenariat avec le SIAEBVELG (Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Eaux du Bassin Versant et Étangs du Littoral Girondin), responsables des étangs du Médoc, permettra d'étudier la répartition optimale des eaux des cours d'eau côtier et du canal des Étangs, qui avec ses 15 m de dénivelée relie les étangs d'Hourtin, de Lacanau et de Carcans au Bassin d'Arcachon.

Toutes ces opérations, en créant ou recréant des zones naturelles, constituent une manière douce de parer aux excès de précipitation. Leur mise en œuvre doit cependant être précédée de nombreuses études, et se munir des autorisations nécessaires.

Et dans les zones urbaines ...

Dans le quartier Chante-Cigale, à **Gujan Mestras**, ce sont des noues qui ont été créées. Une noue est un fossé herbeux, d'origine naturelle ou aménagé par l'homme, qui remplit un rôle de zone-tampon pour les eaux de ruissellement. Il s'agit d'absorber les événements intenses et ainsi de préserver le réseau en zone urbaine.

On peut observer de tels aménagement dans le quartier qui se trouve au-delà de la digue est du port de **La Teste**, ainsi que dans le nouveau quartier de la Séoube, également à La Teste.

Au Teich, rue de Boulange et rue Jeangard, 300 m de collecteur ont été installés sous la piste cyclable pour remplacer en le redimensionnant un collecteur trop ancien.

À **La Teste**, y compris au Pyla, « les travaux de voiries s'accompagnent de la réfection (à la charge de la commune) des réseaux d'eau pluviale qui dataient de plus de 40 ans », nous a dit Patrick Davet.

Et demain ?

Les futurs travaux sur les zones humides à engager dans les 5 ans à venir ont reçu une enveloppe de 5 millions d'euros.

En zone urbaine, on peut citer à **Mios**, le long de la route de Cloche et de la rue de Masquet, les travaux visant à détourner les eaux de ruissellement vers des fossés ruraux existants en associant plusieurs dispositifs : création de nouveaux fossés, reprofilage de fossés existants, création de noue, et renforcement de canalisations. Cela protégera les rues en aval, régulièrement inondées.

À **Marcheprime**, un tronçon du collecteur des eaux pluviales, situé à l'aval de l'avenue de la Côte d'Argent, qui freine l'écoulement et limite la capacité de l'ensemble des réseaux situés à l'amont dans la commune, doit être redimensionné.

Un autre bassin de régulation est également prévu au niveau de **l'échangeur du Pyla**.

La réussite des travaux sur le réseau naturel en amont doit permettre de maximiser l'impact de ces travaux prévus sur les réseaux urbains. Ce sont 6 millions d'euros qui seront mis en œuvre de façon accélérée en 3 ans, au lieu des 10 ans initialement prévus.

En 2025, ce sont au total 29 millions d'euros d'investissement sur les réseaux (eaux usées et pluviales) qui sont prévus, sur 120 millions débloqués pour la période 2024-2029. 1,2 millions sont affectés à l'entretien du wharf.

Pour les eaux pluviales, près de deux millions seront investis dans la création, le redimensionnement, le renforcement, la réhabilitation, le renouvellement, ou le chemisage du réseau ; les opérations de stockage et de r é g u l a t i o n s bénéficient d'une enveloppe de plus de 200 000 €.

Les trois années suivantes verront environ 9 millions d'euros d'investissement dans le réseau pluvial.

Ce sont toutes ces mesures, modestes ou spectaculaires, qui contribueront à préserver la qualité des eaux du Bassin d'Arcachon.



AUTOUR DU PYLA : L'EAU

Arguin : l'idéologie contre les faits

Le Rapport d'activité 2024 de la RNN du Banc d'Arguin ne déçoit pas, toujours d'une lecture

intéressante, tant par ce qu'il dit que par ce qu'il ne dit pas.

Réduction générale

Le début de l'année 2025 confirme et accentue les évolutions constatées en 2024. On assiste en effet à une diminution régulière de la surface des bancs de sable depuis 2020 : elle passe de 208 à 120 ha, avec une réduction dramatique des surfaces végétalisées, censées abriter une « flore exceptionnelle ». La végétation a ainsi complètement disparu sur le banc du Toulinguet.

Il en va de même des herbiers de zostères, objets de tant de soin, dont la plus grande partie a été engloutie par le sable lors des tempêtes de l'hiver 23-24, et dont la surface cartographiée sur la RNN est passée de 57 000 à 12 000m².

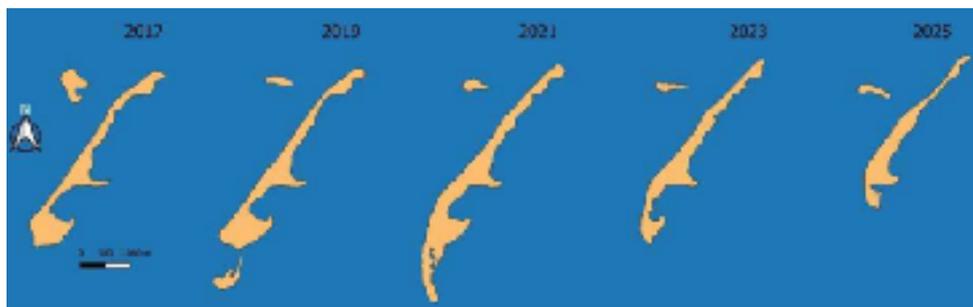
Prix de consolation, de jolies langues de sable sont apparues au sud de la Réserve, dont certaines en dépassent les limites et s'étendent à marée basse presque jusqu'au wharf. On est malheureusement là au-delà des 5 milles nautiques autorisés au commun des mortels...

Le rapport s'efforce cependant de présenter les populations d'occupants à racines, coquilles et ailes sous un jour favorable. Ainsi il fait état de quatre espèces végétales nouvelles apparues à Arguin. Il s'agit du paturon commun (*Poa annua*), dit « malfaiteur des prairies » pour son éviction d'espèces plus intéressantes ; du Céraiste diffus (*Cerastium diffusum*), une herbacée commune sur les plages ; du roseau commun, et de la Lampourde commune (*Xanthium strumarium*), dont les feuilles contiennent un suc toxique pour les mammifères, et qui est redoutée des cultivateurs car elle envahit les champs de tournesol.

Du côté des bivalves fouisseurs, c'est le calme plat : aucun gisement de coques n'est par exemple apparu depuis 2019, la même année où les sternes désertaient nos rivages.

Oiseaux

On n'a pas non plus constaté en 2024 de naissance de jeunes sternes. Les couples, découragés par les prédateurs des goélands, nidifiant sous d'autres cieus depuis cette date. Cependant la Réserve abrite environ 300 individus, non migrateurs, qui y passent toute l'année.



Pour les nostalgiques de ce bel oiseau, de ses zones de nidification joyeuses et bavardes, et de ses nurseries sur les plages, il faut maintenant aller à

Noirmoutier, sur

l'île aux Moutons dans le Finistère, le long du le ria d'Étel dans le Morbihan, ou vers le Platier d'Oye et la baie de Somme dans les Hauts de France.

Chez les huitriers-pie, la diminution est également constante depuis 2016-2017 : on est passé de 90 couples à 20, avec seulement cinq jeunes à l'envol observés en 2024 ; même constat pour le gravelot à collier interrompu, qui passe de 90 couples en 2017 à 20 en 2024, sans qu'aucun jeune n'ait pu être aperçu.

Courbe inverse pour les goélands, toutes espèces confondues : on passe de 173 couples dénombrés en 2017, à 727 en 2024, avec 728 nids, 1655 oeufs, et 621 jeunes à l'envol. Il semble cependant que la pression démographique, accentuée par le rétrécissement de l'espace, se fasse sentir chez les goélands : la taille des pontes est en diminution, et on observe des oeufs sensiblement plus petits.

Ces oiseaux nicheurs boudent le banc du Toulinguet, où on n'a recensé qu'un seul nid de goélands en 2024. Cependant quelques veaux marins y ont élu domicile ce printemps, nouveau prétexte à en éloigner les visiteurs à deux pattes. Espérons qu'ils n'inviteront pas leurs amis en trop grand nombre. On rappellera le cas de la plage de San Carlos, près de Monterey en Californie, interdite aux humains après l'arrivée en nombre de phoques. Cette éviction modifia complètement la vie des habitants de ce quartier, dont la plage était le point de rendez-vous habituel.

Si le banc d'Arguin sert également d'étape hivernale et de zone de repos pour de nombreuses espèces, la réduction du nombre de visiteurs en été ne leur fait ni chaud ni froid.

Comme on peut le constater, le décret de 2017 réduisant fortement la présence humaine sur les bancs de sable pour protéger l'avifaune, n'a eu exactement les résultats escomptés...

Toujours pleins d'attention, les gardiens de la réserve ont toutefois allégé le protocole estival de suivi des oiseaux, en diminuant le nombre des tournées d'observation, le dogme du dérangement par les humains toxiques n'étant pas remis en cause.



AUTOUR DU PYLA : L'EAU

ARGUIN : l'idéologie contre les faits (suite)

Fréquentation maritime : quantité et qualité

Tout comme celui des oiseaux nicheurs, le nombre des navires de plaisance et professionnels présents dans la réserve a tendance à diminuer, pour des raisons moins mystérieuses cependant, puisque la réduction drastique des zones accessibles et des autorisations de mouillage ont mené de nombreux plaisanciers à désertier les eaux de la Réserve, voire à abandonner tout à fait la plaisance. On comptabilisait 25 665 embarcations dans la Réserve en 2018, contre 7 305 en 2024, soit à peine un peu plus du tiers, avec un maximum de 261 embarcations le 11 août, contre jusqu'à 700 les années précédentes. Le nombre de visiteurs effectivement débarqués n'est pas évalué.

La SEPANSO tient une comptabilité minutieuse des infractions, 1679 au total en 2024, dont l'inventaire à la Prévert va de la cueillette de végétaux, à l'installation de barbecue. Près de la moitié des faits cependant sont des excès de vitesse sur l'eau et ne concernent donc pas le comportement à terre.

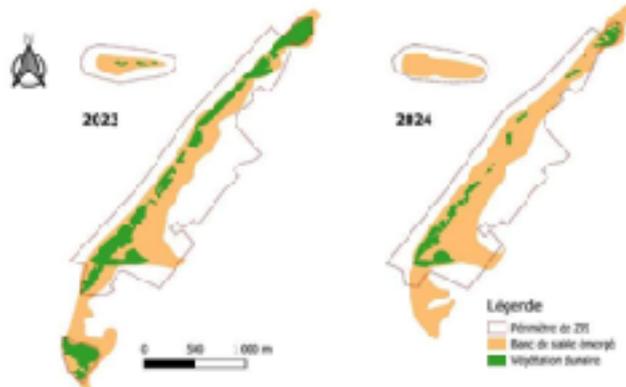
L'observation de ces chiffres montre une déprimante similitude entre les comportements sur terre et sur mer : là aussi, les réunions bruyante, la diffusion de musique amplifiée et les excès de vitesse tiennent le haut du pavé, reflet d'évolutions contemporaines que nous déplorons aussi dans nos quartiers du Pyla.

La venue du plaisancier ordinaire, visiteur simplement attiré par la beauté des lieux est donc surveillée de près, et le moindre manquement enregistré.

La SEPANSO met parallèlement l'accent sur ses activités thématiques, destinées à un public restreint et étroitement encadré. Visites guidées, contées, thématiques, etc., accueillent des groupes ciblés. Leur inégal pouvoir d'attraction - ils comptent entre 4 et 30 visiteurs - ne mène à aucune sorte d'analyse ou d'autocritique. D'autres activités sont proposées, visite en tillole électrique ou bac à voile, surtout destinées à des publics spéciaux, là aussi bien encadrés.

Cette chute de la fréquentation ne suffit cependant pas à satisfaire le gestionnaire, qui la trouve encore trop élevée, en particulier pendant les mois d'été. Elle est pointée du doigt comme entraînant « des risques de conflits, d'accidents et d'impacts sur la biodiversité ». Aucun témoignage de ces risques n'est pour l'instant parvenu aux oreilles de l'ADPPM.

Néanmoins il a paru nécessaire au gestionnaire, pour « gérer les usages de loisir », une expression qui fait froid dans le dos, de consacrer les subsides du « Fonds vert » (outil du Ministère de la Transition écologique, etc, destiné à « accélérer la transition écologique dans les territoires ») à



une étude cette fois qualitative de la fréquentation.

Cette étude vise à définir les « différents profils de visiteurs/usagers de la Réserve » de manière à mettre en œuvre « d'éventuelles mesures adaptatives de gestion des usages de loisirs » On ne peut que s'inquiéter devant ce profilage, et ces inquiétants projets, à peine déguisés en langue de bois.

Une enquête qualitative a donc été missionnée et confiée à la GeDEN (Gestion durable des espaces naturels, cabinet spécialisé dans l'étude des activités humaines dans les espaces naturels, sûrement très objectif) dont le but avoué est de déterminer la CCS, soit la « capacité de charge sociale », définie comme « le niveau d'usage au-delà duquel la qualité de l'expérience des usages diminue ou n'est plus acceptable ».

Le rapport, daté du printemps 2025, disponible sur le site de la Préfecture, commence par affirmer que la fréquentation du banc d'Arguin « augmente et est aujourd'hui perçue comme importante » - bon début. 278 questionnaires ont été administrés à des visiteurs dans la RNN entre mai et septembre 2024, selon une méthodologie et dans des circonstances que le rapport, émaillé d'amusantes fautes d'orthographe, décrit minutieusement.

Les résultats enfoncent une série de portes ouvertes : ils affirment en effet que l'on vient au Banc d'Arguin pour admirer le paysage, et pour se détendre... Sur les nuisances susceptibles d'affecter la CCS, « le nombre de personnes sur la plage et de bateaux au mouillage sont les principales sources de nuisance associées à la fréquentation identifiées par les usagers sensibles à la fréquentation ». Cependant une évaluation chiffrée de ladite CCS mène à la conclusion que les plaisanciers et visiteurs se trouvent bien sur les bancs de sable, et que quand le voisinage les dérange, ce qui est rare, ils vont simplement s'installer un peu plus loin.

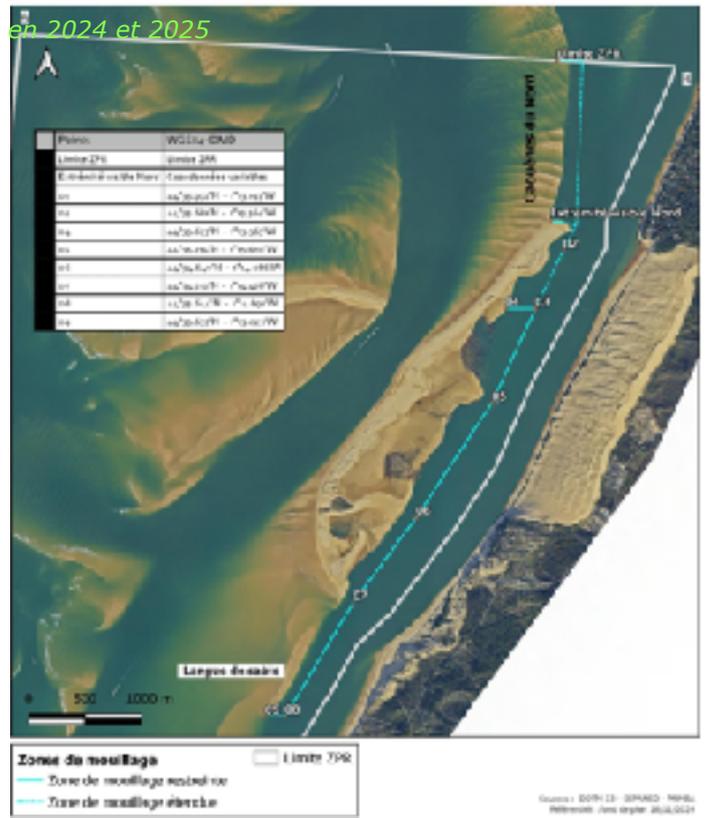
On découvre çà et là une amusante pépite, comme le fait que la plupart des infractions à la réglementation (principalement les excès de vitesse et les intrusions dans la ZPI) sont le fait de personnes qui la connaissent très bien. Autre détail notable, 50% des visiteurs venus en jet-ski ignoraient l'existence des ZPI.

Le document finit par avouer que « la capacité de charge sociale de la RNNBA n'a jamais été dépassée en 2024 y compris durant des jours de pics de fréquentation en août. » Autant pour les risques de conflits, d'accidents, etc...

Les conclusions insistent pourtant sur la nécessité absolue de reproduire ce type d'étude chaque année (charité bien ordonnée...) et de continuer à surveiller le nombre de visiteurs et leur comportement, une mission à laquelle la SEPANSO n'est sûrement pas prête à renoncer.

Le rapport d'activité n'affiche bien sûr pas la facture du cabinet DeGEN. Le détail des dépenses Fonds Vert annonce cependant 97 737 euros de « services extérieurs »...

AUTOUR DU PYLA : L'EAU



RNNBA : l'idéologie contre les faits (suite)

Fréquentation maritime

Des chiffres fiables concernant la présence de navires sur le Bassin d'Arcachon ont été révélés en 2024, suite à une étude réalisée sous l'égide du PNMBM grâce à des images satellites et aériennes.

L'étude révèle que si en 2010 (étude GEOMER), la capacité d'accueil officielle était de 13 268 places, dont 6 704 dans les ports et 6 720 aux corps-morts, en 2023 cette capacité d'accueil avait baissé à **11 024 places**, dont 5 944 dans les ports et 5 080 aux corps-morts : soit une baisse de 17%.

Le nombre de bateaux recensés sur le Bassin, sans surprise, passe d'un creux de 4033 bateaux en hiver, à un pic de 12247 le 14 juillet. Notons que le 13 août 2023, sur plus de 12000 navires détectés, seulement 953 étaient en transit...

Ostréiculture : la grogne...

Le 3 avril dernier, les ostréiculteurs du Bassin d'Arcachon ont créé la surprise en démissionnant en masse du Conseil de Gestion du Parc Naturel Marin.

Ce « Parlement de la mer » regroupe depuis 2014 dans son Conseil de gestion les élus locaux, les professionnels de la mer, les usagers, pêcheurs et plaisanciers, les associations et l'Etat. Son rôle est de protéger le Bassin en accompagnant usagers et acteurs vers un développement durable. Les ostréiculteurs y occupaient quatre sièges.

La profession constitue avec ses cabanes de dégustation, ses ports et ses parcs, un moteur

économique, et un des emblèmes du Bassin, qui attire de nombreux visiteurs. Elle compte encore un peu moins de 300 entreprises (contre 1200 au début des années 80).

Les ostréiculteurs ont cependant connu ces dernières années de nombreuses difficultés.



Les huîtres elles-même subissent depuis quatre ans une forte mortalité, qui affecte quelque 90% du naissain. Les causes de cette crise - qui n'est pas la première - sont multiples : manque de nutriments, température des eaux, ver plat, pollution... Le travail des professionnels est alourdi, sa productivité moindre.

AUTOUR DU PYLA : L'EAU

Ostréiculture : la grogne... (suite)

Les zones de production elles-mêmes sont mouvantes, et demandent des adaptations permanentes. Les parcs installés dans la conche sud du Banc d'Arguin ont été ensevelis dans les tempêtes de l'hiver 2023-24 ; ceux du centre et du nord sont également menacés par la rétrécissement du banc de sable. Les abords du Mimbeau subissent l'érosion marine, avec la fragilisation de l'ancienne digue ; plus au nord, c'est l'envasement qui menace les parcs, avec les transformations de la courantologie et des estveys.

Par ailleurs, la crise du début de l'année 2024, avec l'interdiction de vente des mollusques autour du Nouvel An, outre les pertes sèches estimées à 7 millions d'euros de chiffre d'affaire, a créé une crise de confiance majeure chez les consommateurs, aggravée par la publicité des débats et controverses qui l'ont entourée.

Enfin l'environnement réglementaire, d'après la profession, ne tient pas suffisamment compte des contraintes de la production.

Les textes visant à la protection des zostères (prairies marines) pourraient entraver l'activité ordinaire des professionnels, de même que les restrictions sur l'entretien des parcs.

Les ostréiculteurs par ailleurs regrettent le refus par le PNM de créer un Fond d'indemnisation pour les victimes de la crise de 1923-24. Ce fond n'interviendrait que dans les cas où la crise aurait une origine humaine.

Il est vrai que les évènements politiques n'ont pas favorisé l'indemnisation de la profession pour le manque à gagner subi en 2024. Cependant des mesures destinées à prévenir une nouvelle crise du même type progressent.

La profession a elle-même mis en place un dispositif de surveillance du norovirus, grâce à des tests récemment mis au point, pratiqués toutes les semaines en sept points du Bassin d'Arcachon.

Trois forages ont par ailleurs été réalisés par le CRCAA à Gujan-Mestras, Andernos, et Piraillan. Il s'agit d'aller pomper en profondeur de l'eau de mer indemne de toute contamination. Cette eau est mise à disposition des professionnels pour les bassins de décantation où séjournent les huîtres après leur passage dans les parcs. Cette décantation permet de juguler toute contamination par bactérie ou virus ; les ostréiculteurs qui ont eu recours à cette méthode



au cours de l'hiver 23-24 n'ont pas déploré de cas de gastro-entérite dans leur clientèle.

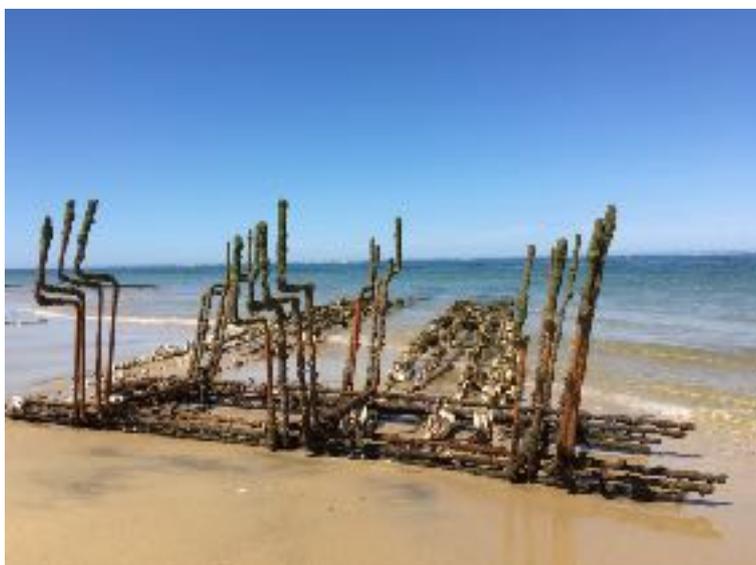
La commune de Lège-Cap Ferret examine par ailleurs la possibilité pour ceux qui ne disposent pas de bassins de décantation de mettre en place et de mutualiser des équipements de ce type.

Les ostréiculteurs peuvent aussi compter sur l'aide européenne : le DLAL-Feampa (développement local menés par les acteurs locaux - Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche) a en effet permis de renouveler le matériel de bon nombre d'entreprises.

La question du nettoyage des friches ostréicoles reste épineuse. La réhabilitation de 75% d'entre elles d'ici 2032 reste une priorité pour le PNMB. Nous avons décrit dans nos précédentes éditions ce travail long et minutieux, visant à diminuer l'impact des récifs d'huîtres sauvages, qui sont 7 à 8 fois plus nombreuses que leurs consœurs cultivées. Or la construction d'un navire indispensable à la complétion de cette tâche est suspendue au financement de l'opération, incomplet pour le moment.

Les parcs ostréicoles ensablés sur le Banc d'Arguin ne relèvent pas de cette remise en état. Ils ont déjà fait l'objet de journées de nettoyage, qui devraient être suivies de beaucoup d'autres.

Le banc d'Arguin a, lui aussi, ses huîtres sauvages : un ramassage de ces huîtres, dit « praque », a eu lieu au mois de mai. L'opération vise à restaurer un estran sablo-vaseux ; et ces huîtres « nées sur Arguin » pourront ensuite être proposées aux consommateurs. Plus de 2000 caisses, dites « mannes », ont pu être récoltées. Voilà qui donne un sens nouveau à la protection des zones naturelles...



AUTOUR DU PYLA : LES CAMPINGS

Campings : la saga continue...

Souvenez-vous en : c'était en 2011. La publication du rapport Clément, salué diversement par les parties prenantes, faisait le constat de « l'état de dégradation du site classé » de la Grande Dune du Pilat. Dans sa candidature au titre de Grand Site de France, son Syndicat Mixte se heurtait à la « pollution visuelle » entraînée par la présence à ses pieds des cinq campings qui s'y trouvent toujours.



Le rapport reprochait à ces établissements une densité bien visible depuis le sommet de la dune, due à la présence en grand nombre de bungalows et autres HLL - habitats légers de loisir. Le rapport s'appuyait sur **Le guide de gestion des campings**, réalisé en octobre 2007, qu'il qualifie de « document de cadrage et d'orientation... document de référence pour tous les partenaires concernés par la gestion des campings dans ce site classé littoral extrêmement sensible et protégé de la Dune du Pilat. »

Parmi les six principes d'aménagement énoncés, retenons le « principe de **réversibilité** des aménagements », tenant compte de l'avancée dunaire et du retour à terme de l'assiette de ces campings à l'état naturel. Les aménagements doivent avoir un caractère léger et réversible.

Le principe de **zonage des équipements** devait guider la gestion de l'espace : il définissait d'ouest en est un espace sensible sans équipements (généralement côté océan), un espace intermédiaire avec des structures non pérennes (tentes, caravanes, jeux, sanitaires mobiles...) et un espace moins sensible (en général proche de la route départementale). Un transfert progressif d'ouest en est des aménagements et installations en dur était demandé, y compris pour les réseaux d'assainissement ; et un « principe de qualité exemplaire des campings en matière de paysage, d'architecture et d'environnement » préconisait un aménagement peu dense, une végétation arborée, une architecture de qualité intégrée au paysage, des terrassements limités, et surtout une limitation stricte, voire une réduction du nombre de mobile-homes.

La publication de ce Guide de gestion avait été suivie à l'été et en décembre 2008 du dépôt de dossiers de demande de permis d'aménager. Un programme de travaux était envisagé sur 10 ans, prévoyant la replantation de la végétation locale ; et « le remplacement progressif des mobile-homes par des modèles à bardage bois (ou couleur bois) et à couleur de toiture plus discrète pour le site, et l'habillage progressif des autres mobile-homes ».

Cependant le nombre de ces mobile homes restait élevé : quelque 550 en tout pour les cinq campings.

Devant cette situation, le rapport Clément, en 2011, préconisait la diminution radicale du nombre des mobile-homes et HLL dans les trois premiers campings (Forêt, Flots Bleus et Pyla-Camping), pour atteindre au bout de trois ans le chiffre de 35 par établissement. Les deux campings plus

éloignés de la Dune (Panorama et Petit Nice) avaient, eux, droit à un total de mobile-homes et HLL qui ne devait pas dépasser 20 % des emplacements de camping autorisés.

Le rapport proposait un échéancier qui visait à atteindre ces objectifs en sept ans, soit à l'horizon 2021.

S'ensuivit une longue période de contentieux, les campings étant sommés de mettre en oeuvre ces préconisations, sous peines d'amendes, voire d'astreintes. Malgré une certaine mauvaise volonté, on

s'acheminait vers une réduction progressive du nombre des mobile-homes et HLL, une amélioration de leur aspect, et une diminution de la pollution visuelle qu'ils créaient, quand le grand incendie de 2022 vint, non pas résoudre radicalement le problème, mais en changer la donne.

On connaît la suite : suite à la visite et aux promesses imprudentes du chef de l'État, quatre des campings se hâtaient de déposer des permis d'aménager « à l'identique » qui ne tenaient plus aucun compte des préconisations du rapport Clément, brûlé, affirmait l'un des propriétaires, avec les installations. Le label Grand Site Classé National, en l'absence de la forêt qui cachait les campings, devenait inaccessible : le Syndicat Mixte a renoncé à sa demande de classement...

Des dossiers de permis d'aménager furent déposés, et rapidement validés par les autorités de l'Etat.

Les travaux furent entamés en toute hâte dès l'hiver 2022, et le camping des Flots Bleus rouvrait dès l'été 2023, alors que le Pyla Camping était encore en travaux. L'ADPPM put alors constater l'irrégularité de ces travaux, et notamment l'enfouissement de déchets sous la dune, ce qui nous amena dès cette date à déposer une plainte contre ces travaux.

Si le camping de la Forêt, qui vient de faire l'objet d'une transaction, est resté en l'état, les quatre autres - Les Flots Bleus, Pyla Camping, le Panorama, et le Petit Nice - se sont hâtés de se couvrir de constructions pas si légères que cela, en particulier bungalows en grand nombre, et tentes-lodges qui ne sont en rien des « formules légères d'accueil adaptées à l'esprit des lieux...installées sur des planchers de bois démontables », puisque dotées de climatiseurs et reliées aux réseaux.

En particulier, au cours de l'hiver 2024-2025, l'ampleur des travaux menés au Pyla Camping attira l'attention générale, menant à une grande agitation sur les réseaux et à divers dépôts de recours.

Notons que, répondant au ministre de la Transition écologique, en visite sur le site en novembre 2022, qui déclarait qu'il faudrait « respecter les règles en vigueur pour les sites classés, et limiter le nombre de mobile-homes », le propriétaire estimait que le problème « est réglé puisqu'il n'y a plus de mobile-homes, donc on va se conformer aux réglementations en vigueur »...

AUTOUR DU PYLA : LES CAMPINGS

Campings : la saga continue... (suite)

Devant les infractions manifestes constatées, l'ADPPM adressait le 3 février une lettre au préfet de région, détaillant ces irrégularités dans le chantier et demandant une inspection (lire ci-dessous). Le résultat ne se fit pas attendre : une mission diligentée le 25 février mena à un arrêté pris par le maire de La Teste, demandant l'interruption des travaux. Le Panorama et les Flots inspectés également, voyaient des scellés posés sur certaines de leurs installations, non conformes aux autorisations.

Ces deux derniers campings, toutefois, ont vu cette mesure levée au début du mois de juin, suite à des discussions sur les aménagements non conformes, et la promesse d'une mise en conformité des



Bleus,



installations fautives. Aux Flots Bleus, les travaux concernent 23 mobile homes (sur 80), mal placés, et des trottoirs en béton dans le parking. Gageons que le propriétaire attendra au moins la fin de l'été...

Le Pyla Camping, quant à lui, n'est pas près de rouvrir. Vendu par son propriétaire Stéphane Carella à la société MS Camping, il fait l'objet d'un contentieux entre le vendeur - qui pense avoir vendu - et l'acheteur - qui ne veut plus acheter. On est donc sans interlocuteur quant aux aménagements délictueux - une situation qui pourrait se prolonger...

Quand au Camping de la Forêt, encore dans son état post-2022, les travaux futurs seront à suivre de près.

Pyla sur Mer, le 31.01.2025

Monsieur le Préfet Étienne Guyot,
Préfecture de la Gironde

Objet : reconstruction des campings de la Dune du Pilat :
deux poids, deux mesures ?

Monsieur le Préfet,

L'évolution récente du chantier du Pyla-Camping n'a pas manqué de susciter des interrogations de la part de nombre de nos adhérents (qui sont plus de mille).

Dans le périmètre immédiat, et en pleine visibilité d'un site classé aux ambitions nationales, on assiste en effet, dans le cadre d'une « reconstruction à l'identique », à l'édification de bâtiments en dur à la volumétrie bien supérieure à celle des bâtiments détruits, qui présentent en outre des hauteurs excessives et contreviennent aux règles d'implantation prévues dans le PLU (chapitre 27, section II, articles 7 et 10).

On constate surtout le dépôt de quantités considérables de roches jaunes, qui sont entassées ensuite en murs de 7 à 8 m de hauteur, formant des terrasses destinées à accueillir les bungalows dits HLL (Habitat Léger de Loisir), et les installations dites « tentes-lodges », en réalité « des bungalows avec des menuiseries et fermetures traditionnelles, certes habillés de toile, mais qui ne sont pas prévus pour être démontés, alors que c'était l'objectif recherché », dit le récent rapport d'inspection dit rapport Schwerer.

Aucune mention de ces enrochements n'apparaît dans les plans d'aménagement. Ils ne constituent en aucune façon une « remise en état du site ou une intégration paysagère adaptée », comme prévu au PLU : chapitre 27, section II, article 2.

Le nombre de ces HLL dépasse considérablement les préconisations établies par le rapport Clément en 2011, et confirmées dans le rapport Schwerer. Rappelons que ce dernier rapport avait été diligenté par l'IGEDD, sous l'autorité du ministre chargé de l'environnement - le même qui est signataire des récents plans d'aménagement des campings. Ces dispositions sont reprises dans le PLU : chapitre 27, section II, article 2.

Ces travaux effectués en pleine vue de la route, et en l'absence de toute végétation suite aux incendies de 2022, appellent de notre part plusieurs questions.

Comment justifier ces constructions, et la modification par ces terrassements du sol naturel, alors qu'ils sont illégaux, et ne figurent pas dans le plan d'aménagement ? Nous demandons instamment que des missions d'inspection de la conformité des travaux soient prévues le plus rapidement possible, et réalisées avant la fin des travaux.

Comment expliquez-vous que, dans cette même zone, toute mention de modification, qu'il s'agisse de déplacer la route D218 ou de modifier temporairement la superficie d'un parking, en vue de résoudre les importants problèmes de circulation et de stationnement rencontrés de façon récurrente aux abords de la Dune du Pilat, soit immédiatement rejetée ?

Comment justifier, pour des raisons de sécurité, l'interdiction de la reconstruction des cabanes en forêt, qui font partie intégrante du patrimoine architectural et paysager de la commune, alors que parallèlement on autorise des intérêts privés à entasser des centaines de vacanciers dans un lieu qui a déjà prouvé sa vulnérabilité, et à mettre en place des constructions dont l'esthétique participe davantage du camp de réfugiés que du patrimoine local ?

Comment expliquer, sur le banc d'Arguin à quelques encablures de ce camping, l'interdiction absolue, sous peine de verbalisation, de déployer un parasol, alors qu'au dos de la dune et en zone Natura 2000 on déverse impunément des tonnes de matériaux ?

Nous renouvelons notre demande de missions d'inspection, qui puissent s'assurer de la conformité, ou non, de ces travaux, avant la fin du chantier.

Dans l'espoir de recevoir des réponses à ces questions, veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération respectueuse.

Pour le CA, la Présidente de l'ADPPM

Anne-Lise Volmer



AUTOUR DU PYLA : LA FORÊT

Forêt d'exception - le label renouvelé

Les forêts qui nous entourent constituent une part essentielle de notre paysage.

Forêt ONF

Les quelque 6550 Ha de forêt dunaire des forêts domaniales du Cap Ferret (forêts de Lège et Garonne) et de La Teste de Buch, auxquels s'ajoutent les forêts communales du Cap Ferret et, nouveauté de ce renouvellement du label, celle d'Arcachon, ont vu leur label Forêt d'exception renouvelé. Cette frange dunaire, entre mer et forêt, avec ses étendues vallonées de pins maritime constitue un paysage magique et changeant.

Ce sont 2030 ha qui sont concernés à La Teste, le long de 17 km de dunes littorales qui se parcourent à vélo, avec leurs 18 km de pistes cyclables. "

Près de nous s'y ajoutent les 90 ha d'espaces boisés de la forêt de Camicas, entre golf, voie rapide, et Ville d'Hiver d'Arcachon. La frontière entre Arcachon et La Teste traverse ces bois.

La Gazette est en mesure de vous révéler que suite à un accord avec le Conservatoire du Littoral, propriétaire de ces parcelles, notre commune se dotera bientôt d'un aménagement qui permettra de découvrir les richesses de cette forêt, ancienne, matrice de toutes les forêts de pins de la région.... Mais chut.

Ce vaste poumon vert contribue sans nul doute à l'attractivité de notre territoire, avec ses mille chemins et sentiers à travers des paysages diversifiés.

Ces espaces marqués par la main de l'homme ont de tous temps été un des piliers de l'économie locale : pâturage du bétail, gemmage, et coupes, ont été le fondement de l'agriculture, de l'industrie

du bois et du papier, de la construction sur terre et sur mer.



Ils sont aussi un habitat riche et diversifié pour sa flore et un refuge de la faune qui y trouve sa subsistance.

Le label Forêt d'Exception, attribué en 2018 et renouvelé sans surprise en 2024, récompense les efforts de préservation et de mise en valeur mis en œuvre par l'ONF. Le protocole d'accord signé à cette occasion, fondement du contrat de projet, confirme les grands axes du travail entrepris :

recherche d'une gouvernance adaptée, promotion de l'identité du site, avec son histoire bien particulière, accueil du public sans compromettre sa préservation, exploitation durable des ressources,

Le Comité de pilotage regroupe les représentants des communes et des intercommunalités, ceux de l'État, et des associations, dont l'ADPPM.



Le grand incendie de 2022, qui a détruit environ 1000 ha du massif testerin, a conduit à la mise en place d'actions d'inventaires scientifiques et de surveillance des insectes, en particulier le scolyte qui a ajouté ses ravages à ceux du feu. La voirie fragilisée par le passage des engins a été revue ; les stationnement dans les plans-plage (Petit Nice et Lagune) ont été

mieux délimités ; le guidage vers le littoral renforcé.

Le Parking de la Salie-sud a été partiellement rouvert pour l'été 2025. Une des difficultés rencontrée était que la zone, suite aux pluies des deux derniers hivers, accueille désormais des mares habitées par les batraciens, un phénomène que nous retrouverons en forêt usagère.



Enfin la régénération naturelle en cours est suivie de près, et les stratégies de reconstitution seront ajustées en fonction de ses progrès.



AUTOUR DU PYLA : LA FORÊT

En forêt usagère

Vues depuis la route de Biscarrosse, les étendues dévastées de la Forêt Usagère présentaient au début du printemps 2025 un bien triste spectacle : la couleur dominante était le marron... De plus près, cette teinte s'avérait être celle de fougères mortes et desséchées : l'incendie de 2022 a en effet stimulé leur pousse de façon inattendue, et elles couvrent le sol d'un épais tapis.

Ce phénomène est loin d'être anecdotique : leur présence en effet contrarie la repousse des jeunes pins, qu'elles privent de la lumière du soleil.

Renseignements pris auprès de spécialistes forestiers, une seule solution : les bâtonner ! C'est à dire les casser en les frappant à l'aide d'un bâton. Cette opération, qui doit être accomplie à la main, car le passage de machines risquerait de détruire les jeunes pousses, est bien entendu inenvisageable sur les centaines d'hectares de forêt usagère concernés.

Il convient donc d'attendre, et d'observer de près la repousse des jeunes pins. Si la régénération naturelle s'avère difficile dans certaines zones, il sera temps de prendre des mesures, la plus simple étant de replanter des jeunes pins issus des semences de leurs frères aînés morts dans l'incendie, mises de côté par les Syndics Généraux. Ces pousses devront alors avoir une taille suffisante pour dépasser la végétation envahissante et bénéficier de la lumière du soleil. Environ un million de graines ont été mises de côté en prévision de cette éventualité. Il s'agit aussi de contrôler les compétiteurs de la repousse des pins - les cerfs et chevreuils, pour qui les jeunes pousses sont du caviar.

Le grand chantier de nettoyage de la forêt, quant à lui, s'est définitivement achevé en 2024. La forêt avait fait l'objet d'une adjudication par lot à des entreprises forestières, qui ont dû affronter bien des difficultés dans cette zone rendue malcommode par le sol de sable et le relief des dunes. Ce sont 550 000 tonnes de bois qui ont été enlevées : celles des arbres en partie brûlés (60% du total), ou fragilisés par le scolyte (30% de plus) : c'est 90% de la population de pins de la Forêt Usagère qui a disparu...

Maigre consolation, la vente de ces bois a rapporté 9 millions d'euros. Cette somme est à répartir entre les différents acteurs. Les propriétaires ont droit à la moitié, à condition de s'identifier et de produire leurs titres de propriété. Cette condition n'est pas anecdotique, la forêt usagère étant



historiquement très morcelée. Les usagers sont représentés par les villes de La Teste et de Gujan Mestras, qui touchent chacune un sixième de la somme ; et un dernier sixième tombe dans l'escarcelle de la caisse syndicale, soit 1,5 millions d'euros. Cette dernière somme est destinée à la surveillance et à l'accompagnement de la régénération.

L'avenir de la forêt usagère passe donc désormais par l'assainissement de la gouvernance, déjà bien entamé.

Les syndics généraux, qui représentent les usagers et les propriétaires de cette forêt hors norme, gérée par des textes bien particuliers, doivent oublier les désaccords passés et s'accorder sur un projet à long terme, autour de la matrice commune qu'est la reconnaissance de cette forêt patrimoniale. S'appuyant sur des expertises, puisque rien ne se fait sans avis extérieurs aujourd'hui, ils envisagent la rédaction d'un ambitieux livre blanc de la Forêt Usagère, et pourquoi pas d'une nouvelle transaction réglant l'usage.



Le Conservatoire du Littoral continue à étendre son emprise par l'achat de parcelles situées dans le couloir écologique reliant Camicas et la Grande Dune. La Ville envisage également de se porter acquéreur de parcelles mises en vente, dans le but avoué de protéger les usages en pesant auprès de l'État contre toute remise en cause, si cela s'avère nécessaire. Plus inquiétant, la SEPANSO, grâce à la générosité des producteurs du film *Le règne animal*, a récemment acquis une parcelle, suscitant l'inquiétude de tous, malgré les assurances données qu'il ne s'agit que d'y « faire des études », et non d'y créer une zone d'exclusion.

Les promeneurs, eux, se consolent de la perte des grands pins, des pins-bouteille, des sous-bois de feuillus et des houx, en découvrant, dans ces espaces un relief et des points de vue jamais encore découverts. On longe çà et là des mares nouvelles, là où la végétation et la nappe phréatique à son plus haut niveau n'absorbent plus le trop-plein des pluies des deux derniers hivers. Le coassement

des grenouilles et des crapauds - dont le fameux pélobate cultripède - égaie désormais les riverains de la forêt. Quant aux cabanes patrimoniales, si belles dans leurs pleys, on attend toujours leur reconstruction, à laquelle les autorités de l'État continuent à s'opposer, malgré la demande expresse de la mairie..

Merci à Mathieu Cabaussel, qui a bien voulu répondre à nos questions.



DOMAINE PUBLIC MARITIME : NOUVELLES MESURES

Une campagne de relevés destinés à actualiser et préciser la limite haute du DPM (Domaine Public maritime) a été initiée ce printemps au Pyla. Des cibles de calage géographiques ont été implantées le long de notre linéaire, et des relevés vont être effectués dans les mois qui viennent. Cette étude est pilotée par la DDTM.

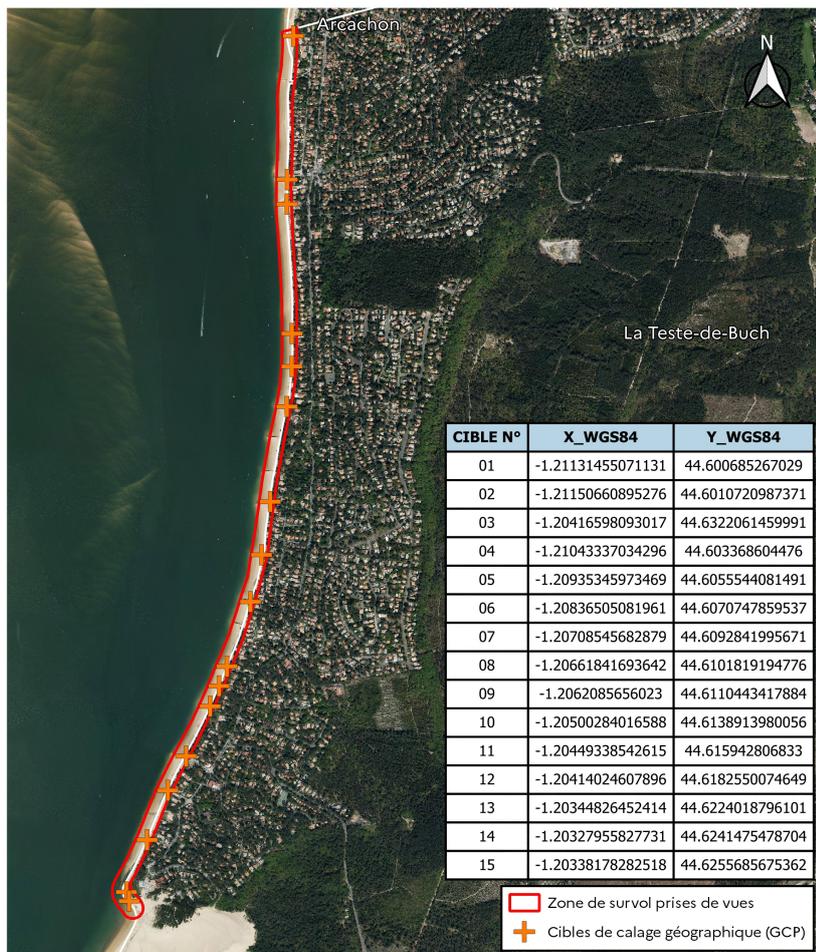
rivage, côté terre (hauteur de haute mer sans perturbations météorologiques) et la limite de la mer territoriale, côté large, jusqu'à 12 milles marins des côtes. Il s'agit donc côté rivage de la partie du littoral alternativement couverte et découverte par les plus hautes et les plus basses eaux. Le DPM s'étend jusqu'à la limite des terrains recouverts par le flot, lors des marées d'amplitude maximum, hors phénomène météorologique intense.



Actualisation domaine public maritime - La Teste de Buch Installation cibles de calage géographiques (GCP)

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service de la délégation à la mer et au littoral

Mars 2025



Echelle



Commentaires

Référentiels : © Orthophoto SIBA 2024 - EPSG:4326 - SCR : WGS84
Sources des données : © DDTM 33 / SDML / UGDPM

Service de la Délégation à la Mer et au Littoral
5, quai du Capitaine Allègre - BP 80 142 - 33311 Arcachon cedex

Le domaine public maritime artificiel comprend les installations des ports, et « les ouvrages de protection tels que les digues destinées à protéger les propriétés privées des atteintes de la mer », c'est à dire, au Pyla, les perrés.

Les limites du DPM ont été fixées dans le Bassin d'Arcachon par des décrets impériaux datés de 1850 à 1865. Ces limites sont encore valables pour 59 km des côtes intérieures de notre Bassin. Un important travail de relevé topographique a été fait en 1980, qui fixait les 80 km restants. Ce sont ces limites qui ont servi à délimiter l'étendue du Parc Naturel Marin en 2017.

Sur la façade atlantique de la Gironde, la limite du DPM est fixée en pied de dune, et est en constante évolution. Au pied de la Dune du Pyla, une nouvelle délimitation a été effectuée en 2013 par GPS.

Néanmoins, la nécessité de cartographier avec précision les secteurs les plus fortement exposés à l'érosion côtière est apparue dans la perspective du recul du trait de côte et de la mise en place de sa gestion différenciée : ouvrages de défense contre la mer, comme au Pyla ou à la pointe du cap Ferret, là où des installations à fort enjeu demandent à être protégées, ou de « défense souple » avec aménagements démontables et faciles à déplacer, comme sur nos plans-planage.

La méthode utilisée est celle des « ground control points », ou GCP. Il s'agit d'un point repéré physiquement sur le terrain, et dont la position est connue avec une précision centimétrique (voir la carte ci-contre pour le Pyla). Ils sont en général marqués au sol par un repère visible. Une campagne de prise de vue ou de relevés LIDAR est alors réalisée par drone, avion, ou satellite, à la marée haute lors des plus forts coefficients.

Une connaissance précise des limites du DPM est importante pour les services de l'État, en charge de sa gestion. Les activités qui y prennent place - autour du Bassin, cela va de l'ostréiculture aux clubs de plage, en passant par les cabanes de dégustation d'huîtres - doivent disposer d'une AOT, autorisation d'occupation temporaire de ce DPM. Ces AOT autour du Bassin sont délivrées par le Parc Naturel Marin.

On distingue entre DPM naturel et DPM artificiel. Le DPM naturel est principalement compris entre la limite haute du

Les images obtenues sont calées dans un système de coordonnées, et corrigées géométriquement, ce qui permet de tracer avec précision la limite des plus hautes eaux. Les relevés sont donc techniquement rigoureux, et juridiquement défendables, en cas de conflit, peu probable au Pyla pendant !

Cette opération concerne également le rivage de la commune d'Arcachon. Les cibles y sont cependant moins nombreuses, le rivage y étant moins exposé aux tempêtes et donc à l'érosion.

INFOS PRATIQUES

Pour se déplacer

Sans ma voiture :

Un guide plein de bonnes idées pour éviter les bouchons et profiter de tous types de transport offerts sur le Bassin, des chemins de randonnée aux navettes maritimes en passant par les pistes cyclables:

<https://mobibarval.fr>

Une version papier est disponible à la Mairie Annexe.

Transport à la demande

Deux nouveaux systèmes de TAD (Transports à la demande) sont en place depuis 2022 sur le territoire de la COBAS.

L'un s'adresse aux **seniors** (plus de 75 ans) et aux **personnes à mobilité réduite**. Ces navettes, qu'il faudra réserver 2 heures à l'avance viendront vous chercher à votre domicile et vous amèneront au lieu voulu.

Les tarifs fixés par la mairie sont de 2 € pour les séniors, 1 € pour les PMR et 2.50 € en tarif de nuit. Le service est disponible du lundi au samedi (sauf dimanche et les jours fériés) de 8h à minuit, toute l'année.

L'autre TAD est un **service « d'arrêt à arrêt »**, qui s'adresse à tout le monde, disponible toute l'année. Il fonctionnera de 19h30 à 23h30 du lundi au dimanche, et jusqu'à 3h du matin le samedi soir et durant toute la période estivale (juillet-août). Il permettra aux jeunes et moins jeunes de profiter des lieux festifs sans avoir à utiliser leur voiture.

Avant la première réservation, une inscription est nécessaire auprès de la Boutik' Baïa ou par e-mail : contact.busbaia@gmail.com pour vérifier les conditions d'éligibilité.

Pour réserver :

Par téléphone : au 0 800 100 937 (appel gratuit) aux horaires d'ouverture de la Boutik' Baïa, du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 14h à 18h, et le samedi de 8h à 12h30

Ou en ligne : <https://baia.manett-ondemand.cityway.fr/ARCACHON/fr-FR/Account/DoLogin>

L'**application MyMobi**, disponible pour Android et IOS, permet de réserver votre trajet, de suivre en temps réel le véhicule en approche et d'être averti en cas de retard.

Sur l'App Store : <https://apps.apple.com/fr/app/mymobi/id1502077127>

Sur Google Play :

<https://play.google.com/store/apps/details?id=fr.cityway.optycall.passenger.fr&hl=fr&gl=US&showAllReviews=true>

Bus de mer:

Il permet de joindre le Moulleau et le petit port d'Arcachon en 45 mn environ, avec un arrêt à la jetée Thiers, entre le 30 juin et le 2 septembre, pour le prix d'un ticket Baïa (vendu à bord). Renseignements : www.agglo-cobas.fr et UBA

Pistes cyclables

Les **220 km de pistes cyclables** autour du Bassin d'Arcachon ne cessent de s'améliorer. La mise en place de pompes le long des pistes et d'une signalétique spécifique s'accompagne de nouvelles possibilités offertes par l'**application smartphone Bassin d'Arcachon**, qui vous permet de composer des itinéraires à la carte, et vous propose différents circuits à vélo. <https://www.bassin-arcachon.com/bassin-a-velo/>

Toutes les infos : <https://www.agglo-cobas.fr/mobilites/pistes-cyclables/>

Infos mouillages

Dossier complet:

<https://www.latestedebuch.fr/demarches-services/nautisme/corps-morts/>

Contact: Emmanuel Bastien, Nicolas Guichard, : 06 33 51 30 31 / corpsmorts@latestedebuch.fr

Navette corps morts

Service gratuit, s'inscrire sur : <https://navettedubassin.com/>

Sauvetage en mer

CROSS Etel : 02 97 55 35 35

Depuis un portable : 196

SNSM Cap Ferret : 06 60 0481 07

Bureau de poste du Pyla

L'agence postale se trouve maintenant dans le bâtiment de la mairie annexe. L'entrée est sur la droite. Ouverture du lundi au vendredi de 9 à 12 h et de 13h30 à 17 h.

Mairie annexe du Pyla

B.P. 30301 La Teste de Buch

Cedex

Rond-point du Figuier - Tél : 05 56 54 53 83

Du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Bibliothèque pour tous

La Bibliothèque pour tous accueille le public dans le bâtiment de l'ancienne Poste du Pyla

Police Municipale

5, rue du Baou

BP 50105

33164 LA TESTE DE BUCH CEDEX

Tél. 05 56 54 46 41 - 0800 94 33 33 - 06 85 31 42 51

policemunicipale@latestedebuch.fr

Horaires d'ouverture au public

Du Lundi au Samedi de 08h30 à 12h30 et de 14h à 17h15

Site Internet : <https://www.latestedebuch.fr/viepratique/police-municipale-2/faq-police-municipale/>





Police Nationale

(en cas d'urgence composer le 17 ou le 112, ou par SMS au 114)

Service de jour

Du Lundi au Vendredi : de 08h30 à 12h00 de 13h30 à 18h00

17 avenue du Général de Gaulle

33260 La Teste de Buch

► Tél : 05 40 12 14 40

Service de nuit

1, place de Verdun

33120 Arcachon

► Tél : 05 57 72 29 30

Collecte des déchets

La COBAS a mis en place une application qui vous dit tout sur la collecte des déchets : COBAS COLLECTE DECHETS, sur l'App Store ou Google Play.

Et le silence?

Le bruit est un fléau. Travaux, bricolage et jardinage doivent être entrepris en pensant à la tranquillité des voisins.

Vous trouverez le texte de l'arrêté Tranquillité Publique de La Teste de Buch en cliquant sur ce lien : https://www.latestedebuch.fr/wp-content/uploads/ARR2017_584-Arrêté-Tranquillité-La-Teste.pdf

En particulier, l'usage des tondeuses, rototils, taille-haies, souffleurs et tronçonneuses n'est autorisé qu'à certaines heures. L'ADPPM rappelle qu'en matière de jardinage l'usage des **engins électriques** doit être privilégié, y compris par les entreprises.

HAPPYLA revient !



La fête au Pyla pour les Pylatais revient le 9 août place Daniel Meller, avec son concert, ses animations pour enfants, ses food trucks ! Venez

Suivez l'ADPPM sur les réseaux sociaux ! Pour rester informés en temps réel de l'actualité pylataise, connectez vous sur Facebook :

<https://www.facebook.com/search/top?q=adppm>

et sur Instagram :

<https://www.instagram.com/adppm.asso/>



L'ADPPM remercie chaleureusement la famille Bernard, qui offre chaque année ses vins prestigieux à nos adhérents lors de notre Assemblée Générale.

Association de défense et de promotion de Pyla sur Mer

Composition du bureau:

Président: Anne-Lise Volmer.

Vice-présidents : Thierry Lataste,

Hugues Legrix de la Salle

Trésorier : Didier Masson

Secrétariat: Christophe Wigniolle

Directeur de la publication: Anne-Lise Volmer

Courriel : adppmpyla@gmail.com

Site Internet: <https://www.adppm-asso.fr>

Pour accroître et garantir notre efficacité, **nous avons besoin de votre adhésion.**

Pour adhérer à l'ADPPM, **envoyez votre cotisation** à

ADPPM BP 80513 - 33164 La Teste CEDEX

Adhérents : 30 € - Membre associé (même adresse au Pyla) : 5 €

Vous pouvez **adhérer par Internet** en vous connectant sur:

<https://www.helloasso.com/associations/association-de-defense-et-de-promotion-de-pyla-sur-mer/adhesions/adhesion-2025>

Ou en **flashant sur le QR code** :



Conseil d'Administration:

Adrien Bonnet - Pierre Gauthier - Samuel Guillon - Nicolas Gusdorf - Alain Herzhaft - Thierry Lataste - Hugues Legrix de la Salle - Lionel Lemaire - Didier Masson - Antoine Mauss - Anne-Lise Volmer - Jean-Pierre Volmer - Christophe Wigniolle

